

Analyses pragmatiques

In: Communications, 32, 1980. Les actes de discours. pp. 11-60.

Citer ce document / Cite this document :

Ducrot Oswald. Analyses pragmatiques. In: Communications, 32, 1980. Les actes de discours. pp. 11-60.

doi : 10.3406/comm.1980.1481

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/comm_0588-8018_1980_num_32_1_1481

Oswald Ducrot

Analyses pragmatiques ¹

Les pages qui suivent sont destinées à prouver, *de facto*, la possibilité d'analyses pragmatiques de détail. On y trouvera donc surtout des exemples — que j'ai regroupés sous trois rubriques. La première, consacrée à la conjonction française *mais*, introduit la notion d'argumentation, qui décrit, pour moi, l'acte linguistique fondamental. La seconde montre la tendance constante, même si elle est cachée, à se référer, lorsqu'on parle, au fait même que l'on parle : c'est ce que j'appelle les « allusions à l'énonciation », décelables à la fois dans la langue et dans le discours. Enfin, j'essaierai de faire voir, à travers les trois phénomènes de la délocutivité, de la performativité et du style indirect libre, comment l'événement que constitue le discours devient créateur de significations, comment des concepts sont faits avec des paroles.

MAIS.

Il est difficile, une fois qu'on a commencé à l'observer, de ne pas être fasciné par la conjonction *mais*. Et cela, même si on laisse de côté — comme je vais le faire ici — ceux de ses usages qui correspondent à l'allemand *sondern* ou à l'espagnol *sino*, et où elle introduit une rectification après une négation (« Il n'est pas français, mais belge. » « Ne commande pas du vin, mais de la bière. »).

Je vais supposer admise la description générale de *mais* que j'ai souvent proposée ². Lorsqu'on coordonne par *mais* deux propositions *p* et *q*,

1. La plupart des exemples que je vais étudier m'ont été signalés par des auditeurs, à l'occasion d'exposés faits dans divers séminaires. J'ai une dette particulière envers Claudine Bensaïd, Jacques Espagnon, Sanja Grahek, Dominique Lozano, Maurice Van Overbeke, qui reconnaîtront leur bien ici et là dans mon texte. Une première version de cet article a été publiée dans (H. Parret éd.), *Le Langage en contexte*, Amsterdam, John Benjamins, 1980. La différence entre les deux versions tient surtout à la théorie de l'énonciation utilisée, à partir de la deuxième partie, pour formuler les analyses.

2. Voir, par exemple : O. DUCROT, *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann, 1972, p. 128 et s. — O. DUCROT, *La Preuve et le Dire*, Paris, Mame, 1973, ch. 13, p. 226. (Ce chapitre contient, d'autre part, un exposé d'ensemble de la théorie de l'argumentation mise en œuvre ici, théorie reprise dans J.-C. ANSCOMBRE, O. DUCROT, « L'argumentation dans la langue », *Langages* n° 42, juin 76, p. 5-27.) — S. BRUXELLES *et alii*, « Mais occupe-toi d'Amélie », *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 6, déc. 76, p. 47-62. Article repris dans O. DUCROT *et alii*, *Les Mots du discours*, Paris, Éditions de Minuit, 1980, ch. 3. — J.-C. ANSCOMBRE, O. DUCROT, « Deux *mais* en français? », *Lingua* 43, 1977, p. 23-40.

on ajoute à *p* et à *q* les deux idées suivantes. D'abord, qu'une certaine conclusion *r*, que l'on a précisément dans l'esprit, et que le destinataire peut retrouver, serait suggérée par *p* et infirmée par *q* : autrement dit, *p* et *q* ont, par rapport à *r*, des orientations argumentatives opposées. Ensuite, que *q* a plus de force contre *r* que *p* n'en a en sa faveur : de sorte que l'ensemble *p* mais *q* va dans le sens de non-*r*. Supposons par exemple que quelqu'un me demande s'il peut se rendre facilement à tel endroit dont je lui ai parlé. Je lui réponds : « C'est loin, mais il y a un bus. » « C'est loin » (*p*) suggère la conclusion « Il est difficile d'y aller » (*r*), et « Il y a un bus » (*q*) suggère au contraire « Il n'est pas difficile d'y aller » (non-*r*), la balance, au total, penchant pour la conclusion non-*r* autorisée par *q*.

Une telle description me paraît avoir, du point de vue théorique, trois conséquences importantes — je les signale seulement pour justifier la fascination que j'ai avouée au début. D'une part, elle fait apparaître *mais* comme une sorte de « pronom ». Si *je* désigne celui qui parle, le *r* imposé par *mais* désigne la conclusion par rapport à laquelle le locuteur situe sa parole ; or cette conclusion, comme le référent du pronom, doit être spécifiée (car il s'agit toujours d'une conclusion bien précise), et ne peut l'être qu'en tenant compte de la situation de discours. Ensuite, *mais* fournit l'exemple d'un morphème qui ne saurait se décrire qu'en termes pragmatiques, puisqu'il se réfère à certains effets présentés comme ceux que vise la parole. Si on admet qu'une sémantique qui ignorerait ce mot serait une pure plaisanterie, on est enclin à quelque scepticisme devant la séparation traditionnelle entre la sémantique et la pragmatique. Enfin, la définition que j'ai proposée pour *mais* repose, d'une façon évidente, sur la notion d'argumentation. Dire qu'une phrase a valeur argumentative, c'est dire qu'elle est présentée comme devant incliner le destinataire vers tel ou tel type de conclusion : parler de sa valeur argumentative, c'est donc parler de la continuation envisagée pour elle. Si l'on trouve, marqué dans un mot aussi fondamental que *mais*, un appel à prolonger la parole au-delà d'elle-même, on est amené à penser qu'il ne s'agit pas là d'un usage second, mais d'une fonction primitive de la langue.

Mon premier exemple est destiné simplement à illustrer la description qui vient d'être donnée. Il s'agit d'un texte de La Bruyère (*Les Caractères*, De la cour, § 31), sorte d'énigme organisée autour de la conjonction *mais*. Pour faire ressortir cet aspect, je vais d'abord reproduire les cinq premières phrases, qui constituent, pour ainsi dire, l'énoncé du problème. Et je ne citerai la sixième et dernière, celle qui donne la solution, qu'après avoir réfléchi sur ce qui la précède.

Je vois un homme entouré et suivi ; mais il est en place. J'en vois un autre que tout le monde aborde ; mais il est en faveur. Celui-ci est embrassé et caressé, même des grands ; mais il est riche. Celui-là est regardé de tous avec curiosité ; mais il est savant et éloquent. J'en découvre un que personne n'oublie de saluer ; mais il est méchant.

On s'aperçoit sans peine que ces phrases ont une structure syntaxique et sémantique commune. Elles se composent toutes de deux membres séparés par un « ; » et coordonnés au moyen de *mais*. Et, chaque fois, le

premier membre (*p*) présente un personnage auquel est attribué une certaine propriété (P), alors que le deuxième (*q*) signale une seconde propriété (Q) de ce même personnage. On peut donc constituer, à partir du texte, un tableau dont la première colonne présente les cinq propriétés P, et la seconde, les cinq propriétés Q dont la coexistence avec la propriété P correspondante provoque un *mais*.

P	Q
P ₁ entouré et suivi	Q ₁ en place
P ₂ abordé par tout le monde	Q ₂ en faveur
P ₃ embrassé et caressé, même des grands	Q ₃ riche
P ₄ objet de curiosité, montré du doigt	Q ₄ savant et éloquent
P ₅ salué par tout le monde	Q ₅ méchant

On ne saurait prétendre avoir compris le texte si on ne peut pas dire pourquoi un *mais* relie les qualifications faites à partir des propriétés de la première colonne, et celles qui utilisent les propriétés de la seconde. D'autre part, l'analogie existant entre les cinq phrases invite à attribuer aux cinq *mais* un effet de sens identique — ce qui revient à supposer qu'ils marquent tous le même type d'opposition.

Notons d'abord qu'on ferait un contresens complet sur le texte de La Bruyère si on voulait appliquer ici une description de *mais* qui ne serait pas d'ordre pragmatique ou argumentatif. Dans ce cas, en effet, la relation d'opposition exprimée par *mais* concernerait les propositions *p* et *q* elles-mêmes, indépendamment de l'influence que l'énonciateur prétend exercer sur le destinataire au moyen de ces propositions. La solution la plus simple consisterait alors à recourir à des notions de type probabiliste : *mais* marquerait que *p* rend *q* moins probable (ou, dans une version psychologisante, plus surprenant). Interprétation qui impliquerait l'incompatibilité habituelle des propriétés P et Q, ou, en tout cas, la rareté de leur coexistence. Avec une telle description de *mais* — qui traîne dans les dictionnaires et les livres de grammaire, modernes autant qu'anciens —, on ferait donc dire à La Bruyère des choses bien inattendues. On lui attribuerait par exemple l'idée que les gens « embrassés et caressés » ne sont d'habitude pas riches, que les gens « entourés et suivis » sont, d'habitude, ceux qui n'ont pas de situation sociale importante. Bref, il existerait une sorte d'antinomie entre le succès mondain et la réussite sociale réelle, thèse étonnante, peu concevable au xvii^e siècle, et qui n'apparaît nulle part ailleurs dans l'œuvre de La Bruyère.

On peut généraliser cette première remarque. Non seulement il n'y a pas, entre les propriétés P et Q, une relation d'opposition, mais on n'arrive pas à imaginer qu'une même relation soit susceptible de mettre en rapport à la fois P₁ et Q₁, P₂ et Q₂..., etc. En regardant le tableau constitué à partir du texte, on s'aperçoit en effet de la très grande analogie existant entre les propriétés cataloguées comme P, et de la diversité de celles qui apparaissent sous la rubrique Q. Les qualifications de type P, en effet, décrivent toutes ce qu'on pourrait appeler le succès mondain, c'est-à-dire la réussite au niveau de l'opinion publique (réduite, ici, à celle de la cour) : les personnages dont il est question sont présentés comme bien

vus, bien reçus. En revanche, la colonne Q est tout à fait disparate. On y trouve mentionnés quatre types de prédicats : la réussite dans la hiérarchie sociale (*en place, en faveur*), la fortune personnelle (*riche*), les qualités intellectuelles (*savant et éloquent*), et enfin un défaut moral (*méchant*). Je laisse volontiers le lecteur exercer son imagination à trouver une relation pouvant exister entre chacune de ces propriétés, d'une part, et le succès mondain, d'autre part.

En fait, la solution donnée par La Bruyère lui-même à son énigme exige que l'on considère, au-delà des propositions reliées par *mais*, la conclusion vers laquelle ces propositions pourraient mener. Si les propriétés P sont opposées aux propriétés Q, c'est que les premières suggèrent une conclusion r qui est démentie par les secondes. Quel est ce r ? C'est la dernière phrase du texte qui le révèle :

Je veux un homme qui soit bon, mais qui ne soit rien davantage, et qui soit recherché.

La Bruyère se déclare donc en quête d'un homme dont l'existence prouverait, *de facto*, que la bonté, par elle-même, suffit à assurer le succès mondain, et toute la morale du texte est qu'on n'a jamais vu un tel homme. Il est facile, alors, de déterminer la conclusion r dont nous avons besoin pour appliquer notre description générale de *mais* : c'est l'existence d'un homme qui, étant bon et seulement bon, jouirait en même temps de succès mondains. Toutes les propositions p sont des arguments en faveur de cette existence, puisqu'elles signalent des individus qui satisfont déjà à l'une des trois exigences. Et si les propositions q s'y opposent, c'est dans la mesure où elles montrent, à chaque fois, que le personnage en question ne satisfait pas à l'une au moins des deux autres (tantôt parce qu'il a des avantages différents de la bonté, tantôt parce qu'il n'est pas bon). La Bruyère se représente ainsi en Diogène, errant à travers la cour, et cherchant l'homme susceptible d'attester la valeur mondaine de la bonté. Chaque fois qu'il rencontre un échantillon de réussite mondaine, il commence à supposer qu'il tient l'homme dont il simule la quête, mais il doit ensuite abandonner son hypothèse, en s'apercevant que l'homme considéré a d'autres propriétés, qui l'empêchent de faire l'affaire.

Quelques remarques avant d'abandonner ce texte. D'abord, j'admets volontiers qu'il relève d'un style quelque peu « travaillé », et qu'il ressemble — en dépit de son authenticité — aux exemples fabriqués par les logiciens et les linguistes pour illustrer leurs thèses ou leurs problèmes. Mais il faut se demander à quoi tient cet aspect artificiel. Or ce n'est pas, je crois, à la nécessité, parfaitement banale au contraire, de reconnaître un r pour comprendre le *mais*. Le caractère un peu étonnant du texte tient avant tout au fait que le r justifiant les différents *mais* est impossible à déceler au moment même où ceux-ci apparaissent : il faut attendre, pour le trouver, l'indication donnée dans la dernière phrase. Dans le langage « standard », en revanche, il faut, pour employer p *mais* q, un contexte où le destinataire, dès l'énoncé de p, est tenté de le prolonger jusqu'à la conclusion r qui sera démentie ensuite par q. Astuce d'« homme de lettres », pour « piquer la curiosité » de ses lecteurs en leur proposant

une énigme. Et pour la piquer d'une façon assez inhabituelle — puisque l'énigme, ici, ne porte pas sur les choses dites, sur les informations données, mais sur l'emploi d'un mot. En d'autres termes, La Bruyère se met en scène lui-même, se donne en spectacle dans son activité d'écrivain, cherchant à ce que les lecteurs se posent la question « Pourquoi a-t-il écrit comme il l'a fait? »

Cette situation se décrit facilement si on distingue l'auditeur d'une énonciation — c'est-à-dire celui qui y assiste et la perçoit — et l'allocutaire — c'est-à-dire celui à qui elle est adressée. (Sur cette distinction, cf. par ex. O. Ducrot, « Illocutoire et performatif », p. 31, dans la revue *Linguistique et Sémiologie*, Lyon, 1977, n° 4 ; dans cet article j'appelle l'allocutaire « destinataire », mot que je réserve maintenant pour un autre usage.) Dans la comédie jouée par La Bruyère, l'allocutaire des cinq premières phrases est un être purement imaginaire : de connivence avec l'auteur, qui lui parle, il devine d'emblée le mouvement argumentatif marqué par les *mais*. Quant au lecteur — être également imaginaire, mais en un autre sens (il est imaginaire en ce sens que l'auteur ne le connaît pas) —, il reste, pendant ces cinq premières phrases, un auditeur : son rôle est de réfléchir sur l'énigme linguistique jouée devant lui. Seule la sixième phrase, qui lui est directement adressée, le prend pour allocutaire, en lui donnant la clef nécessaire pour expliquer le comportement verbal dont il a été témoin. On aura reconnu, dans cette transformation de l'auditeur en allocutaire, la situation théâtrale par excellence. Le personnage A parle au personnage B devant le public. Et celui-ci, tantôt est pur spectateur (il assiste et, par ses propres moyens, essaye de comprendre), tantôt est l'objet d'adresses particulières : on lui lance des appels, on lui donne des indications, on lui demande des avis à propos du spectacle qui lui est offert.

Ma deuxième remarque concerne la notion d'argumentation dont je me suis servi au cours de cette analyse. Je voudrais d'abord insister — le texte de La Bruyère y invite particulièrement — sur la nécessité de la distinguer d'une déduction. Les différentes propositions p ne constituent en rien des « preuves » de la conclusion r (le mot « conclusion », que j'emploie faute de mieux, doit d'ailleurs être compris d'une façon largement métaphorique), pas même des preuves incomplètes ou affaiblies. Qu'il existe des personnes à qui la cour fait fête, cela ne saurait bien sûr pas prouver, ni même justifier de croire, qu'il existe des personnes ayant, outre cette propriété (que je numérotai (1)), celles (2) d'être bonnes et (3) de n'avoir d'autre qualité que la bonté. On pourrait certes exprimer le passage de p à r en termes probabilistes : l'existence de personnes ayant la propriété (1) rend incontestablement plus probable l'éventualité que certaines possèdent à la fois (1), (2) et (3). Mais je préférerais pour ma part — sans pouvoir le justifier dans l'étude d'un exemple isolé — parler d'un mouvement psychologique¹. Supposons qu'on

1. Cette décision s'appuie sur la nécessité de recourir à de tels mouvements psychologiques s'il s'agit de décrire certains *mais* du dialogue. Il arrive ainsi (voir l'article « Mais occupe-toi d'Amélie », cité dans la note 2, p. 11) que le r soit seulement une pré-tention impliquée par l'acte de parole de la personne à qui on répond *mais*.

ait demandé à quelqu'un de guetter l'arrivée d'une personne dont le signalement consiste en trois caractères (1), (2) et (3) : il fera attention à toutes les personnes qui arrivent, mais son attention redoublera s'il remarque chez l'une d'entre elles un de ces caractères — pour retomber ensuite si l'un des deux autres manque. Il serait bien excessif de dire que la présence du caractère (1) amène le guetteur à croire « C'est la personne que j'attends ». Elle l'amène seulement à s'intéresser au nouvel arrivant, quitte à s'en désintéresser s'il y a absence de (2) ou de (3). C'est de la même façon qu'il faut décrire le texte de La Bruyère. Les *mais* marquent une retombée de l'attention précédemment suscitée. Le *r* n'est donc pas, à proprement parler, une *proposition* qui serait tirée de la proposition *p*, puis rejetée au vu de *q* : *r* représente seulement l'intérêt éveillé par la première et annulé par la seconde (c'est la raison pour laquelle la lettre « *r* », à la différence de « *p* » et de « *q* », n'est pas, dans mon exposé, imprimée en italique). Quand je pose, dans la description générale de *mais*, que *p* et *q* sont présentés avec des valeurs argumentatives inverses, je ne veux pas dire qu'elles sont toujours vues comme productrices de croyances : ce qui est constant, c'est qu'on les donne comme orientant celui qui les admet dans des directions opposées — qu'il s'agisse de ses opinions, de ses émotions, de ses désirs, de ses décisions, etc.

Le laxisme avec lequel j'ai présenté la notion d'argumentation me paraît utile également pour traiter le *mais* intérieur à la sixième phrase — et dont je n'ai pas parlé jusqu'ici. « Je veux un homme qui soit bon (*p*), mais qui ne soit rien davantage (*q*). » La conclusion *r* qui pourrait prendre appui sur le premier membre de phrase tient plus, là encore, de l'attitude que de la croyance : le désir, posé dans *p*, de trouver un homme ayant la propriété d'être bon, amène à s'intéresser d'emblée à tout homme reconnu comme tel — intérêt combattu ensuite par l'exigence supplémentaire indiquée dans *q*.

Un mot, enfin, sur l'ordre dans lequel apparaissent les propositions *p* et *q*. On peut facilement s'apercevoir que leur interversion dans les cinq premières phrases de La Bruyère rendrait la sixième inintelligible. Essayons en effet de réécrire le texte en y opérant une telle permutation. On obtient par exemple : « Je vois un homme en place ; mais il est entouré et suivi. J'en vois un autre qui est en faveur ; mais tout le monde l'aborde. Celui-ci est riche ; mais il est embrassé et caressé, même des grands. Celui-là est savant et éloquent ; mais il est regardé de tous avec curiosité. J'en découvre un qui est méchant, mais personne n'oublie de le saluer. » Texte à coup sûr énigmatique, mais pas plus que l'original. La principale différence est que la dernière phrase, maintenant, ne donne plus l'impression d'apporter une solution, bien au contraire.

J'expliquerai ce fait de la façon suivante. A la fin du texte, nous l'avons vu, La Bruyère déclare chercher un homme (1) bon, (2) seulement bon, et (3) bien reçu à la cour — afin de montrer que la bonté est, en tant que telle, une valeur mondaine. Quelle peut-être, après la permutation effectuée, la conclusion *r* appuyée sur le premier membre de phrase (l'ancien *q*, et qui joue maintenant le rôle de *p*), et mise en question par le deuxième (l'ancien *p*, qui est devenu *q*) ? Elle est évidemment l'inverse de celle du texte original, et peut se paraphraser comme : « La personne envisagée

ne fait pas l'affaire. » Or il se trouve, par une nécessité quasi logique, que le nouveau *p* constitue, en faveur de ce *r*, un argument décisif, alors que le nouveau *q* donne seulement une présomption contre lui : une personne riche, en faveur, méchante... ne fournit *certainement* pas la preuve recherchée, même si elle est adulée par la cour. Or notre description générale de *mais* implique, on se le rappelle, que la deuxième proposition, *q*, soit plus forte contre *r* que ne l'est la première, *p*, en faveur de *r*¹. Exigence qui était satisfaite dans le texte original, mais qui ne l'est plus dans la seconde version.

Ce que je conclurai de cette dernière remarque, c'est la nécessité de faire apparaître, quand on veut décrire *mais*, une dissymétrie entre les propositions coordonnées. Or cette dissymétrie est impossible à obtenir si l'on suppose à la fois :

- (a) que *mais* relie directement les contenus des propositions *p* et *q*,
- (b) que *mais* exprime une opposition.

La relation d'opposition est en effet symétrique : *p* ne peut pas s'opposer plus à *q* que *q* ne s'oppose à *p*. Si donc on désire (et on ne peut guère faire autrement) maintenir (b), c'est-à-dire la valeur oppositive, adversative, de *mais*, il faut renoncer à (a). Ce qui revient à admettre que les deux propositions ne s'opposent qu'indirectement, par l'intermédiaire de la conclusion *r* que l'une appuie, et que l'autre rend contestable. Rien n'empêche plus alors d'introduire une dissymétrie. Il suffit d'exiger, comme nous l'avons fait, que *r* soit appuyé par *p* avec moins de force qu'il n'est combattu par *q*. Y a-t-il un sens à comparer la force de deux arguments dirigés dans des directions inverses? Sur quelle mesure se fonder pour cela? Tout ce que je peux répondre, c'est que des phrases comme la suivante sont, dans l'usage habituel du français (et d'autres langues), considérées comme sensées : « Les raisons pour faire cela sont

plus
moins

 fortes que les raisons de ne pas le faire. » N'est-il pas courant, d'ailleurs, dans la tradition philosophique occidentale, de comparer la volonté à une balance, qui penche dans le sens des motifs les plus lourds? Image qui me paraît sous-tendre aussi le fonctionnement de la conjonction *mais*. Elle opère, par rapport à *r*, une pesée des arguments antagonistes *p* et *q*, et présente *q* comme le plus fort. Ainsi s'explique peut-être l'étymologie, à première vue bizarre, qui, dans les langues romanes de l'ouest, fait dériver du latin *magis* (= « plus ») le *mais* français, le *ma* italien, le *mas* portugais, le *mas* espagnol (sur cette étymologie, voir O. Ducrot, C.A. Vogt, « De *magis* à *mais* : une hypothèse sémantique », dans la *Revue de linguistique romane*, juillet-décembre 1979, p. 317-340).

L'exemple de La Bruyère, presque trop didactique, et qui a l'air « fait exprès », m'a servi à illustrer la description générale de *mais*. Je voudrais maintenant utiliser cette description, en l'appliquant à quelques emplois où *mais* induit, comme conséquences secondes, des effets de sens fort

1. Pour annuler cette seconde contrainte, on est obligé d'énoncer *mais q* entre parenthèses, en utilisant des marques soit typographiques, soit intonatives.

éloignés de sa valeur fondamentale, mais prévisibles à partir de celle-ci — et du contexte.

Voici d'abord un texte de Flaubert, où *mais* est utilisé à des fins stylistiques très détournées. Le passage se situe dans la deuxième partie de *Madame Bovary*, à la fin de la deuxième section (p. 402 de l'édition de La Pléiade). La famille Bovary vient d'arriver à Yonville, au terme d'une journée de déménagement. Elle dîne à l'auberge avec le pharmacien Homais et Léon, le clerc de notaire. Puis ceux-ci accompagnent les Bovary dans leur nouvelle demeure, la maison du médecin :

Le bourg était endormi. Les piliers des halles allongeaient de grandes ombres. La terre était toute grise, comme par une nuit d'été.

Mais, la maison du médecin se trouvant à cinquante pas de l'auberge, il fallut presque aussitôt se souhaiter le bonsoir, et la compagnie se dispersa.

Le problème est de savoir comment un *mais* peut relier les deux alinéas de notre texte, apparemment tout à fait hétérogènes. Le premier (auquel je me référerai comme « *p* ») décrit un paysage nocturne où se promènent les personnages du roman. Le second, qui sera noté « *q* », rapporte comment ils se séparent après quelques instants seulement de promenade. Essayons donc de reconstituer un processus interprétatif au terme duquel les lecteurs peuvent trouver un *r* justifiant l'enchaînement *p mais q*.

Pris isolément, le premier alinéa ne suffit certainement pas à donner la solution aux lecteurs. Il semble en effet fort neutre, et ne comporte aucune marque qui, de façon évidente, oriente vers un type particulier de conclusion. Un indice assez net apparaît en revanche dans le second, lié à l'expression modale *Il fallut*. C'est en effet une règle constante que les verbes *falloir* et *devoir*, lorsqu'ils servent à indiquer le caractère obligatoire ou inévitable d'un événement A, ne peuvent s'employer sans qu'on présuppose (ou sous-entende, la distinction importe peu ici) que A contrarie certains désirs du locuteur, de l'allocutaire, ou de personnes dont il est question dans l'énoncé. Dans le texte de Flaubert, l'espèce de contrariété impliquée par *Il fallut se souhaiter le bonsoir* ne peut être que celle des promeneurs. La nécessité de se séparer, nécessité qui est indiquée (ou, en termes techniques, « posée ») dans *q*, apparaît donc d'emblée comme contrariant un désir de continuer la promenade. Or ce désir, que le lecteur découvre dans le second alinéa, peut lui fournir un *r* permettant de comprendre l'articulation de l'ensemble. Il suffit, pour cela, de réinterpréter le premier alinéa (ou le souvenir qu'on en a) en ajoutant au paysage nocturne — somme toute assez banal — la charge affective nécessaire pour qu'il puisse retenir les personnages qui s'y promènent. D'ailleurs cette relecture, une fois décidée, ne bute sur aucun obstacle : rien, dans la description de Flaubert, ne s'oppose à ce qu'elle soit sentie comme celle d'un paysage heureux, le silence devenant paix, l'ombre et la grisaille devenant douceur. Ce mouvement trouve même un certain appui dans le rapprochement établi entre cette nuit du mois de mars et une « nuit d'été », rapprochement qui rend possible de transférer sur le paysage décrit les connotations, toujours favorables, que possède, dans la culture française, le mot « été ». Moyennant cette relecture affective du premier alinéa, l'enchaînement *p mais q* est désormais compréhensi-

ble. Le village, tel qu'il apparaît à travers *p*, devient, pour les personnages, une raison de prolonger leur promenade, raison combattue par la nécessité alléguée dans *q*.

Voilà donc un premier miracle de *mais* : il oblige le lecteur à introduire des résonances affectives dans une description qui, prise en elle-même, apparaîtrait purement « objective » et extérieure. Mais on peut pousser plus loin l'analyse. J'ai signalé, au cours du commentaire de *La Bruyère*, que, dans l'usage habituel, banal, de *mais*, la conclusion *r* à laquelle va s'opposer *q* est suggérée à l'allocutaire dès l'énoncé de *p* (d'où cette paraphrase que j'ai parfois proposée pour *p mais q* : « *p*, tu vas conclure de *p* à *r*, il ne le faut pas, à cause de *q* »). Or tel n'est pas le cas, nous venons de le voir, pour le texte de Flaubert ; ce n'est pas le cas, du moins, si l'on considère le lecteur comme l'allocutaire — puisque le lecteur a besoin de *q* pour reconstruire *r*. Si donc le lecteur veut croire respectée, malgré tout, la régularité que je viens de rappeler, il faut qu'il imagine un allocutaire différent de lui-même. Une manière d'arriver à ce résultat (peu importe si c'est la seule ou non) est de considérer le texte, notamment la description constituant *p*, comme une sorte de discours intérieur des personnages. Ce ne serait plus une image de Yonville proposée par Flaubert aux lecteurs du roman, mais la perception qu'en ont les Bovary, Léon et Homais. Ceux-ci deviennent, dans cette nouvelle perspective, les responsables du *mais*, motivé par la réaction (*r*) que le paysage, tel qu'ils le vivent, suscite en eux. Pour résumer, la banalité même de *p*, empêchant le lecteur d'y découvrir, à son propre compte, le *r* dont il a besoin, le force à transférer le paysage dans la perception de sujets susceptibles de réagir directement à lui. Cette intériorisation de la description — appelée, paradoxalement, par le fait qu'il s'agit d'une description purement extérieure —, voilà le deuxième miracle que j'attribuerais à *mais*.

Pour justifier davantage cette analyse, il faut signaler, dans le deuxième alinéa, un trait susceptible de favoriser l'intériorisation dont je viens de parler. C'est l'absence, dans « Il fallut aussitôt se souhaiter le bonsoir », d'un pronom de troisième personne renvoyant aux personnages dont il est question. Si je vous rapporte que mon ami Pierre a rencontré mon ami Paul sur le boulevard Saint-Michel, mais qu'un événement quelconque a écourté leur rencontre, je dirai peut-être « Il leur fallut peu après se séparer », ou « Ils durent... », mais certainement pas « Il fallut peu après se séparer ». Si le récit est fait d'un point de vue qui n'est pas celui de ses acteurs Pierre et Paul, l'habitude est de spécifier, au moyen par exemple d'un pronom, quelles sont les personnes auxquelles incombe l'obligation, ou que concerne la nécessité dont on parle. La tournure utilisée par Flaubert se rapproche au contraire d'une sorte de style indirect libre (beaucoup plus fréquent, et aux formes beaucoup plus souples qu'on ne le croit parfois ; cf. la section « Performatifs, délocutifs, discours indirect »). C'est une façon de rapporter un discours, explicite ou implicite, des personnages — du type « Il faut que nous vous souhaitions le bonsoir ». Si on admet cette analyse, Flaubert, en recourant à la tournure « Il fallut... », annule sa propre parole, et laisse les personnages parler à sa place. Ce qui confirme les résultats suggérés par l'étude de *mais*. Le

texte (exception faite, peut-être, du dernier membre de phrase) doit être lu comme exprimant la perception, les constatations, le discours intérieur des individus qui y sont représentés.

Je signalerai, sans longs commentaires, un autre exemple de subjectivisation, relevé dans un roman de Maupassant qui me semble stylistiquement bien proche de *Madame Bovary*. Il s'agit des deux premières lignes de *Une vie* :

Jeanne, ayant fini ses malles, s'approcha de la fenêtre, mais la pluie ne cessait pas.

Pour découvrir une opposition argumentative entre ce qui précède et ce qui suit *mais*, il faut se représenter le mouvement de Jeanne de l'intérieur : non pas comme un pur déplacement dans l'espace, mais comme manifestant un sentiment, en l'occurrence, l'espoir que la pluie allait s'arrêter. Le *mais* de Maupassant se comprend alors comme on comprendrait « Jeanne espérait que la pluie cesserait, mais la pluie ne cessait pas ». Ce nouveau *mais*, très commun, s'explique lui-même par une tendance argumentative qui amène à considérer une croyance, une espérance, une crainte, une promesse... comme des « arguments » pour la réalisation de ce qui est cru, espéré, craint, promis... (Elles sont « arguments » en ce sens qu'elles font attendre cette réalisation *dans le discours où elles sont mentionnées.*)

Certes, il faudrait s'interroger sur la nature exacte de cette tendance. Mais ce que je veux faire remarquer ici, c'est seulement que le romancier, en reliant par un *mais* l'indication du mouvement de Jeanne et celle du mauvais temps persistant, oblige le lecteur à imaginer, derrière ce mouvement, l'inquiétude dont il est issu. Cette intériorisation d'un geste en sentiment me semble très comparable à l'intériorisation d'un paysage en perception dans *Madame Bovary*. Le texte de *Une vie* a, pour le linguiste, cet avantage de fournir une vérification plus directe que celui de Flaubert. Maupassant explique en effet son *mais* quelques lignes plus loin : « Jeanne craignait que son père hésitât à partir si le temps ne s'éclaircissait pas ; et pour la centième fois depuis le matin elle interrogeait l'horizon. »

Pour illustrer un second type d'effet de sens indirectement induit par *mais*, je recourrai à Alexandre Dumas. Au chapitre 3 de *Vingt Ans après*, il est raconté qu'un des personnages, Rochefort, est reçu en audience par le cardinal Mazarin, à qui il demande une faveur, absolument vitale pour lui. Il vient de formuler sa demande :

Après un silence qui fut assez long en réalité, mais qui parut un siècle à Rochefort, Mazarin tira d'une liasse de papiers une lettre ouverte.

Je prendrai pour *p* « Le silence [de Mazarin] fut assez long en réalité », et pour *q* « Ce silence parut un siècle à Rochefort ». Ce qui me paraît faire problème, ici, c'est que les deux prédicats coordonnés par *mais*, « être

assez long » et « paraître un siècle », sont argumentativement dirigés dans le même sens : l'un et l'autre servent à insister sur la longueur, sur la durée de la période qu'ils concernent.

Que le second prédicat (« paraître un siècle ») ait cette orientation, cela peut sembler étonnant, vu qu'ils consiste seulement en l'attribution d'une apparence, et d'une apparence dont la vérité est contestée. Mais il se trouve que les verbes *paraître*, *sembler*, même s'ils sous-entendent fréquemment que le sujet qualifié ne mérite pas en fait l'attribut qui lui est donné, ne modifient pas, cependant, l'orientation argumentative impliquée par cet attribut : en tant qu'opérateurs argumentatifs, ils sont transparents. Il est impossible de dire, par exemple, en prenant pour admis qu'il faut lire les livres intéressants et qu'il faut acheter les produits économiques : « Ce livre paraît intéressant : ne le lis pas », ni davantage : « Ce produit paraît économique : ne l'achète pas ». Pour pouvoir tirer de « paraître intéressant » ou « paraître économique » une conclusion liée à la négation sous-jacente au verbe *paraître*, il faut recourir à une expression restrictive qui fait ressortir cette négation : « Ce livre *paraît* seulement intéressant » (avec une insistance sur le mot *paraît* — insistance qui ne suffirait d'ailleurs pas à elle seule, si elle n'était pas accompagnée de *seulement* ou d'une expression analogue, à autoriser la conclusion négative). Appliquons cette règle générale au texte de Dumas : il en résulte que *paraître* ne modifie pas l'orientation argumentative introduite par *un siècle*, et que le prédicat, dans sa totalité, dirige vers des conclusions relatives au caractère important de la durée.

Or il en va de même pour le premier prédicat, « être assez long ». Pour s'en apercevoir, il suffit de chercher quels types d'enchaînements il autorise et interdit. Imaginons, par exemple, que des interlocuteurs possèdent, dans leur bagage idéologique, ce lieu commun que la durée d'une attente est une raison de perdre patience. On peut alors facilement concevoir qu'ils produisent des « discours » comme :

— L'attente fut assez longue : il s'impatienta donc un peu.

En revanche l'enchaînement suivant est impossible tant qu'on maintient les mêmes lieux communs :

— L'attente fut assez longue : il n'eut donc pas à s'impatienter.

Ainsi donc les deux prédicats utilisés dans le texte de Dumas se trouvent avoir une orientation argumentative analogue — ce qui permettrait de coordonner au moyen de *et même* les deux propositions *p* et *q* : « Le silence de Mazarin fut assez long en réalité, et même parut un siècle à Rochefort. » Comment expliquer alors la présence d'un *mais* dans le texte que nous étudions? Car il n'est pas habituel que l'on puisse employer soit *mais* soit *même* pour relier deux propositions — sauf s'il y a, entre les deux emplois, un revirement idéologique qui modifie les valeurs argumentatives, ce qui ne semble pas le cas ici. Ou encore (c'est une autre façon de poser la même question), comment imaginer un *r* favorisé par *p* et combattu par *q*, alors que les propositions *p* et *q* consistent à attribuer au même objet (le silence de Mazarin) deux prédicats qui, l'un et l'autre sont dirigés dans le même sens, et insistent sur la longueur de ce silence?

Le problème posé par le texte de Dumas peut d'ailleurs être généralisé. On peut en effet construire un grand nombre de phrases sur le même modèle : « Il est en réalité intelligent, mais il se croit génial », « C'est en

fait difficile, mais cela me semblait impossible ». Dans chacun de ces exemples, les deux propositions opposées concernent le même objet, auquel sont appliqués des prédicats d'orientation analogue : dans la première, le prédicat est de l'ordre de l'être, et, dans la seconde, il relève du paraître. Le contraste de l'être et du paraître compense donc, pour ainsi dire, l'analogie argumentative, et permet le *mais*. A la suite de quel processus?

Une première interprétation consisterait à dire que le prédicat de la première proposition est compris comme contenant une implicite restriction, de sorte qu'il faudrait lire, dans les exemples que j'ai proposés : « En réalité, le silence ne fut qu'assez long », « En réalité, il est seulement intelligent », « Ce n'est, en fait, que difficile ». Dans la mesure où les expressions restrictives (*ne...que, seulement*) ont pour propriété constante d'inverser, comme le fait la négation, l'orientation argumentative du segment où on les introduit, tout paradoxe disparaît : le prédicat de réalité (« être assez long ») appartient, une fois opérée cette relecture, à l'échelle argumentative inverse de celle où se trouve le prédicat d'apparence (« paraître un siècle »). La coordination par *mais* ne pose alors pas plus de problèmes qu'elle n'en poserait si la première proposition était « Le silence ne fut qu'assez long », expression paraphrasable elle-même par « ... ne fut pas d'une longueur excessive » ou encore «... fut d'une longueur modérée ».

Je ne vois bien sûr aucune raison de dire que cette interprétation est fausse. Je ne peux d'ailleurs pas plus prouver (et je ne veux surtout pas le faire) que celle qui va suivre est « la bonne ». Il me suffit que celle-ci soit possible. On sait que les expressions *en fait, en réalité* possèdent, entre autres, les deux emplois suivants. Elles peuvent servir à opposer une hypothèse, ou une apparence, jugées fausses ou douteuses, à ce qui est présenté comme indubitable :

En réalité	il a plu, mais	je souhaitais qu'il fasse beau.
En fait		je croyais qu'il ferait beau.
		je serais sorti s'il avait fait beau.

Mais, outre cette valeur, que je noterai R, les expressions en question peuvent avoir, d'une façon moins claire peut-être, une valeur concessive, que je noterai C. Elles servent alors à dévaloriser, du point de vue de l'argumentation, la proposition où elles sont introduites, en ne lui reconnaissant qu'une réalité factuelle, et en refusant d'en tirer les conclusions attendues. Dans la mesure où elles ont cette valeur C, elles entrent dans le vaste paradigme où l'on trouve *effectivement, à coup sûr, je ne dis pas non, de fait, certainement, c'est un fait, je l'accorde*, etc. Pour la deuxième interprétation que je propose, je vais attribuer à *en réalité*, dans le texte de Dumas, cette valeur C, et le comprendre comme équivalent de *à coup sûr, certainement*. (Si certains ont des difficultés, vu leur usage personnel, à lire *en réalité* avec la valeur C, il leur suffit, par exemple, de remplacer cette expression, dans la phrase de Dumas, par *c'est un fait* — remplacement parfaitement possible —, et de supposer que je parle du texte ainsi modifié : les problèmes concernant *mais* restent les mêmes.)

Une fois que *en réalité* a reçu une telle interprétation, il n'est plus nécessaire d'incorporer à *assez long* une restriction implicite. Il est possible, en s'en tenant à la lettre du texte, de trouver un *r* par rapport auquel *p* et *q* sont argumentativement opposés. Appelons *I* l'intérêt que porte Rochefort à la faveur qu'il a sollicitée. Je supposerai, en m'appuyant sur un lieu commun psychologique sans doute partagé par Dumas et ses lecteurs, que le sentiment de durée éprouvé par Rochefort, sentiment noté *S*, est une fonction croissante, d'une part de cet intérêt *I*, et, d'autre part, de la durée réelle du silence (*D*). De cette hypothèse on tire facilement la conclusion suivante. Insister sur la longueur de *D* (durée réelle), c'est empêcher de conclure de *S* (durée sentie) à la grandeur de *I*. Autrement dit, plus le silence a effectivement duré, moins l'impression de durée éprouvée par Rochefort prouve l'importance qu'il attache à la faveur demandée. Admettons en plus, maintenant, comme toute étude des argumentations effectives doit l'admettre, que combattre les arguments donnés en faveur d'une thèse, c'est combattre cette thèse. Il faut dire alors que la première proposition de Dumas, *dans la mesure où elle insiste sur la durée réelle du silence*, est argumentativement dirigée contre *I*, contre l'intérêt que porte Rochefort à la décision de Mazarin. Nous poserons donc que *p* est orienté vers une conclusion *r* définie comme non-*I*.

L'exploitation argumentative de *q* (« Le silence parut un siècle à Rochefort ») va alors de soi. Le lieu commun psychologique dont je me suis servi plus haut peut encore en effet être mis à contribution. Si *S* croît à la fois avec *I* et avec *D*, l'importance de *S* constitue tout naturellement un argument en faveur de *I*, une fois que *D* a été fixé. Autrement dit, la durée réelle *D* ayant été présentée comme assez longue, plus on allonge la durée apparente *S*, plus on atteste la force de l'intérêt *I*. Nous retrouvons ainsi le schéma général de *mais* : *p* oriente vers *r* (= non-*I*), et *q*, qui est favorable à *I*, oriente vers non-*r*.

Encore deux mots de commentaire à propos de cette seconde lecture du texte de Dumas. Elle a, par rapport à la première, l'avantage de maintenir l'expression *assez long* dans l'échelle argumentative qui est normalement la sienne, et où l'on trouve, au-dessus d'elle, *long*, *très long*... (cette échelle est attestée par le fait qu'on dit souvent « C'est assez long et même très long », alors qu'on ne rencontre guère « C'est assez long, et même plutôt court »). Bien plus, notre interprétation exige que l'on se place dans une telle échelle. Car si la proposition *p* peut être présentée comme un argument pour *r*, c'est-à-dire contre *I*, c'est dans la stricte mesure où elle insiste sur l'importance de la durée réelle. Ainsi notre analyse laisse prévoir qu'on puisse introduire, à la suite de *p*, un additif du type de *et même très long*. En effet, il suffit, pour autoriser, dans un discours particulier, la suite *p et même p'*, que *p* et *p'* soient présentés comme arguments pour la même conclusion, *p'* étant, par rapport à celle-ci, plus fort que *p*. Or j'ai postulé, pour la proposition *p* de Dumas (« Le silence fut assez long »), une conclusion *r* (= non-*I*) que l'on appuierait davantage encore si l'on qualifiait de « très long » le silence de Mazarin : il deviendrait encore moins nécessaire de conclure du sentiment de durée éprouvé par Rochefort à l'importance qu'il attachait à la décision finale. En fait, cette prévision est tout à fait confirmée : le texte de Dumas reste

aussi cohérent si on le réécrit « Après un silence qui fut en réalité assez long (et même très long), mais qui parut un siècle à Rochefort... ».

Je voudrais faire enfin remarquer les « trajets textuels » rendus nécessaires par la deuxième interprétation que j'ai proposée. J'entends par là les déplacements qu'elle suppose, de la part du lecteur, à l'intérieur du texte. Car il ne peut pas s'agir d'une lecture linéaire, où chaque expression recevrait son interprétation avant que soit lue l'expression suivante. J'ai déjà signalé, à propos de La Bruyère et de Flaubert, qu'il arrive, lorsque l'interprétant de *mais* n'est pas l'allocutaire, que la conclusion *r* suggérée par *p* ne soit repérable qu'à partir de *q*. Cependant, dans les textes précédents, *q* était nécessaire simplement du fait de sa valeur oppositive : s'il servait à trouver *r*, c'était uniquement dans la mesure où *r* doit être, non seulement appuyé par *p*, mais aussi combattu par *q*. Dans la phrase de Dumas, comprise selon la dernière lecture, il s'ajoute à cela une contrainte supplémentaire : *q* contient une *information* indispensable pour que *p* devienne favorable à *r*. Si, en effet, on ne sait pas que Rochefort s'est impatienté (ce qui est dit seulement dans *q*), la longueur réelle du silence (posée en *p*) est sans rapport avec la conclusion *r* (= non-*I* = peu d'intérêt de la part de Rochefort). La première proposition ne se dirige dans ce sens que si on connaît l'impatience de Rochefort, dont elle réduit le caractère significatif. En d'autres termes, le lecteur doit lire deux choses dans *q*. D'abord, que Rochefort s'est impatienté, et ceci permet, d'une façon rétroactive, de comprendre *p* comme diminuant la signification de cette impatience. Ensuite, il faut extraire de *q* l'indication quantitative, extrêmement forte, qu'il contient, indication qui vient combattre la conclusion suggérée par *p*. La deuxième proposition permet ainsi, à la fois, de tirer de la première la conclusion *r*, et de renverser cette conclusion. La complexité de ce mouvement mesure la distance séparant l'allocutaire du lecteur ou de l'auditeur. L'allocutaire, personnage fictif (même s'il est essentiel), est censé lire de façon linéaire la phrase contenant *mais*. Il en va autrement, on l'a vu, du lecteur, *i. e.* de l'être réel (ou censé tel) qui interprète le texte.

Le troisième type d'effet de sens que je signalerai à propos de la conjonction *mais* concerne son influence sur la valeur *informative* des énoncés. Cas intéressant du point de vue théorique, car il amène à traiter comme un effet dérivé cette valeur, souvent tenue, à priori, pour fondamentale. Il pourrait sembler qu'une suite *p mais q* n'apporte jamais une *information* différente de celles données par *p* et *q*, et que *mais* modifie le seul aspect *argumentatif* de ces propositions. L'exemple qui suit montre le contraire, confirmant ainsi, dans le cas particulier de *mais*, une thèse plus générale que J.-C. Anscombe et moi avons plusieurs fois formulée dans nos recherches sur l'argumentation. Non seulement la valeur argumentative d'un énoncé est, dans une assez large mesure, indépendante de son contenu informatif, mais elle est susceptible de déterminer partiellement ce contenu. Ce qui amène à refuser la séparation entre la sémantique — qui serait consacrée aux notions de vérité et de valeur informative — et la pragmatique — qui concernerait l'effet, notamment l'influence argumentative, que la parole prétend posséder.

C'est dans une recette de cuisine que je prendrai mon exemple. Après avoir consacré une vingtaine de lignes à la préparation de la « macaronade de poires au gratin », le livre de cuisine conclut :

(1) Mangez chaud, mais déjà un peu tiède.

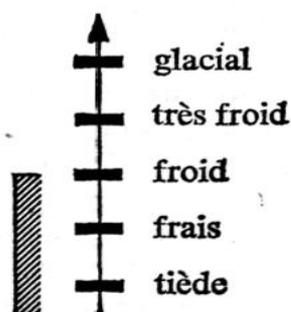
Tout locuteur francophone conclura de cette simple phrase que la macaronade doit être servie alors qu'on est en train de la laisser refroidir, et non pas alors qu'on est en train de la réchauffer. Des connaissances physiques élémentaires permettent cependant de savoir que la tiédeur peut être atteinte aussi bien au cours d'un réchauffement que d'un refroidissement. Pourquoi la phrase que j'ai citée se place-t-elle nécessairement dans un processus du deuxième type?

Première constatation : la phrase

(2) Manger déjà un peu tiède

laisserait dans le doute. Elle peut signifier, à volonté, qu'il faut attendre que le plat commence à se réchauffer, ou qu'il commence à se refroidir. Et l'on comprend facilement pourquoi. Selon la sémantique propre de *déjà*, une phrase « X est déjà Y en t_0 » implique que X, à un moment antérieur t_{-1} , était non-Y. Si on applique cette règle à (2), il ressort que la macaronade, avant le moment où on doit la servir, se trouve dans un état « non tiède ». Mais « non tiède », cela peut vouloir dire aussi bien « froid » que « chaud ». Si c'est « froid », (2) signifie que le plat, au moment t_0 , où on le sert, est en cours de réchauffement. Si c'est « chaud », (2) signifie au contraire qu'on se trouve, en t_0 , au milieu d'un processus de refroidissement.

Un pas de plus consiste à chercher ce qui peut amener à situer la négation de « tiède » soit du côté du froid, soit du côté du chaud. Je résume la réponse que j'ai proposée dans le chapitre 13 de *La Preuve et le Dire*¹. Pour moi, l'effet informatif de la négation sur un prédicat dépend de la valeur argumentative donnée à ce prédicat. En vertu de ce que j'appelle « loi d'abaissement », « non-Y » signifie en effet « moins que Y » ; mais, pour déterminer ce qui est moins et ce qui est plus, il faut se référer à l'échelle argumentative où se trouve le prédicat utilisé. Ce qui est « moins que Y », c'est la zone empirique désignée par les mots situés au-dessous de Y dans cette échelle. Si, par exemple, je dis qu'il ne fait pas froid, je décris un état correspondant aux termes inférieurs à *froid* dans l'échelle où se trouve *froid*, échelle orientée vers *très froid*, *glacial*. Les températures désignées par *pas froid* peuvent donc être celles qu'on désigne par *frais* ou par *tiède* :



1. *La Preuve et le Dire*, Paris, Mame, 1973, p. 242 et sq.

Or il se trouve que *tiède*, à la différence de *frais* ou de *froid*, est argumentativement ambigu. J'entends par là que le mot se trouve à la fois sur l'échelle dirigée vers le froid et sur celle qui est dirigée vers le chaud. Ce qui permet de dire aussi bien : « Ce café est tiède, et même froid », et « Cette bière est tiède et même chaude ». On a donc les deux échelles :



En vertu de la loi d'abaissement, la négation de *tiède* sera donc informativement ambiguë ; car ce qui n'est pas tiède, ce qui est donc « moins que tiède », possède, si on se place sur l'échelle de gauche, une température qui pourrait être qualifiée de chaude. Et, si on se place sur l'échelle de droite, il s'agit au contraire d'une température froide. L'ambiguïté argumentative de l'adjectif *tiède* produit l'ambiguïté informative de sa négation. Mais elle produit, du même coup, l'ambiguïté informative de l'expression *déjà tiède* et de la phrase (2) « Manger déjà un peu tiède ». Le *déjà* implique en effet que l'objet qualifié n'était auparavant pas tiède. Si cela signifie qu'il était chaud, on se place dans un processus de refroidissement. Si c'est l'inverse, dans un processus de réchauffement.

Ces développements, combinés avec notre description générale de *mais*, donnent directement l'explication dont j'ai besoin pour la phrase (1) « Manger chaud, mais déjà un peu tiède ». Si *mais* relie *chaud* et *tiède*, c'est que *tiède* a ici une orientation argumentative inverse de celle de *chaud* : il est donc vu sur l'échelle du froid. Sa négation va par conséquent référer à des états plus chauds. Si donc, en vertu de *déjà*, la macaronade est « non-tiède » au moment t_{-1} , précédant le moment t_0 où elle doit être servie, c'est qu'elle est plus chaude en t_{-1} qu'en t_0 , et qu'elle est en train de refroidir. Telle est bien la constatation dont nous sommes partis et que nous devons expliquer.

Pour confirmer ce mécanisme, il peut être intéressant de remplacer *mais* par des connecteurs dont l'effet argumentatif est différent. Ils doivent, si je ne me suis pas trompé, modifier, par contrecoup, la valeur informative de la phrase totale, et, éventuellement, substituer au refroidissement un processus de réchauffement. C'est ce qui a lieu, notamment, avec *en tout cas*. Soit l'énoncé :

(3) Mangez chaud, ou, en tout cas, déjà un peu tiède.

Immédiatement nous comprenons que le cuisinier a mis la macaronade à réchauffer. Résultat facilement explicable à partir d'une description générale de *en tout cas*. Une coordination « *p*, en tout cas *q* » implique en effet que *p* et *q* ont même orientation, appartiennent à la même échelle, *q* étant inférieur à *p* : « C'est bon, ou en tout cas, mangeable », « Il fait beau, en tout cas il ne pleut pas », « Il est génial, ou en tout cas très intelligent ». On en conclut que *tiède*, en (3), est situé sur la même échelle que chaud, et orienté vers les chaleurs croissantes. Sa négation, par abaisse-

ment, va ainsi désigner des états plus froids. Entre t_{-1} où la macaronade était plus froide, et t_0 , où elle est tiède, il y a eu par conséquent réchauffement, ce qui est conforme à notre observation initiale.

Une situation un peu plus complexe apparaît si, tout en conservant *mais*, on introduit une négation dans le premier membre de phrase. Cf. :

(4) Ne pas manger chaud, mais déjà un peu tiède.

Retournement inattendu, et quelque peu inquiétant, l'ambiguïté que nous avons chassée revient. Avec un peu de temps et d'attention, on peut en effet lire (4) de deux façons tout à fait différentes. Dans une première interprétation, (4'), la macaronade doit être réchauffée, mais servie dès qu'elle commence à être tiède, sans attendre qu'elle soit vraiment chaude. Selon la seconde lecture, (4''), il faut au contraire, après l'avoir fait cuire, la laisser refroidir, et la consommer lorsqu'elle cesse d'être chaude et commence à tiédir. On a donc cette bizarrerie que *mais*, du fait qu'il suit une négation, perd son pouvoir désambiguïsateur.

Bizarrerie qui, heureusement, est tout à fait prévisible. Car *mais*, après une proposition négative, peut avoir deux valeurs différentes (on dirait la même chose du *mas* portugais ou du *but* anglais). Il peut correspondre soit à l'espagnol *pero* (allemand : *aber*), soit à l'espagnol *sino* (allemand : *sondern*). C'est le premier seulement de ces *mais* qui satisfait à la description générale que j'ai utilisée dans cet article, et qui signale un renversement argumentatif¹. Si on veut être sûr d'avoir cette lecture, il suffit d'ailleurs de faire suivre *mais* d'un *quand même*. Lisons (4) dans cette perspective :

— Ne pas manger chaud, mais quand même déjà un peu tiède.

Le lecteur vérifiera que (4') est alors la seule interprétation possible. Ce qui s'explique facilement. Pour permettre *mais quand même, tiède* doit avoir une orientation opposée à celle du prédicat *pas chaud*, et doit donc être orienté vers le chaud. Il en résulte que l'état antérieur, mentionné par *déjà*, apparaît comme plus froid, et le processus total est un réchauffement.

Supposons maintenant que *mais* soit du type *sino* ou *sondern*, lecture qui s'impose si on ajoute *au contraire* :

— Ne pas manger chaud, mais au contraire déjà un peu tiède.

Suivi par *au contraire, mais* sert à la rectification et introduit un prédicat d'orientation opposée à celui qui est nié dans la première proposition. *Un peu tiède* aura donc une orientation contraire à celle de *chaud*, et appartiendra à une échelle dirigée vers le froid. L'état antérieur postulé par *déjà* est donc inférieur sur cette échelle, c'est-à-dire plus chaud. D'où le sentiment qu'il s'agit d'un refroidissement, comme le constate la lecture (4'').

Que le lecteur continue lui-même l'expérience en remplaçant *déjà* par *encore* — s'il n'est pas écœuré par cette cuisine linguistique (mais en linguistique, plus encore qu'ailleurs — c'est en tout cas la conviction qui motive cet article fait d'analyses de détail —, « Les Dieux sont dans la cuisine »). On arrivera toujours à cette conclusion que l'effet informatif de la phrase (s'agit-il d'un réchauffement ou d'un refroidissement?)

1. Cf. l'article « Deux *mais* en français? » cité dans la note 2, p. 11.

dépend de la valeur argumentative de l'adjectif *tiède*, qui en est le pivot. Et cette valeur est elle-même déterminée par le *mais*. Ainsi ce mot, opérateur argumentatif par excellence, peut régir aussi, d'une façon indirecte, le contenu « sémantique » des phrases où il intervient (même au sens le plus restrictif du mot « sémantique », sens qui n'est pas le mien).

Le dernier emploi que je vais analyser montre combien l'aspect « argumentatif » de *mais* doit être entendu en un sens large. Il peut se trouver notamment que les conclusions et arguments auxquels *mais* fait allusion concernent seulement le déroulement du discours, et relèvent ainsi d'une appréciation métalinguistique portée sur son fonctionnement.

La première intervention télévisée de V. Giscard d'Estaing dans la campagne électorale présidentielle de 1974 comporte, de ce point de vue, un *mais* assez intéressant. Le candidat commence par indiquer les deux questions que doivent se poser les électeurs avant de voter : « Qui choisir, et pour quoi faire ? » En clair, les électeurs doivent chercher d'une part qui a les qualités individuelles propres à faire un bon président, et d'autre part quel programme, ou au moins quelles orientations politiques, ils désirent soutenir. D'une façon très didactique, le candidat développe successivement ces deux points. D'abord, il décrit les aptitudes exigées d'un chef d'État dans le monde moderne (en annonçant qu'il donnera sur lui-même, dans son prochain discours, les renseignements permettant de savoir s'il répond au portrait général qu'il vient de tracer). Puis il passe à la seconde question, en utilisant pour transition l'expression : « Qui choisir, mais pour quoi faire ? » Mon problème est de savoir ce qui rend le *mais* parfaitement compréhensible ici, alors qu'il aurait été inconcevable pour coordonner les deux questions au moment où elles étaient énoncées pour la première fois, une minute plus tôt.

Une solution possible. La question « Qui choisir ? », dans la mesure où elle vient de recevoir une réponse (ou une promesse de réponse prochaine), oriente vers une conclusion comme « Je n'ai plus rien à dire maintenant », « J'ai dit ce que j'avais à dire aujourd'hui ». Quant à la seconde question, dans la mesure où elle n'a pas encore été traitée, elle oriente au contraire vers une conclusion du genre « Il faut que je continue à parler ». Autrement dit, la première question, dans le contexte discursif qui est le sien, a une fonction de fermeture (contraire à la fonction d'ouverture habituelle aux questions, qui demandent une réponse), alors que la seconde, dans ce même contexte, a une valeur d'ouverture.

Cet emploi de *mais* me fait penser à celui que j'ai observé, dans une visite de musée en Allemagne, chez un guide qui faisait précéder chacune de ses annonces d'un *aber* (= *mais*). Après avoir signalé un Dürer sur le mur de droite : « Mais nous remarquerons un chef-d'œuvre de Rubens sur le mur de gauche. » Dans ce cas, ce sur quoi enchaîne le *mais*, c'est sur la demi-minute accordée aux touristes pour admirer le Dürer, demi-minute qui risque d'amener chez les visiteurs une réplétion artistique, combattue par l'annonce d'un Rubens, censée raviver l'appétit. Mouvement qui me semble analogue à celui du discours électoral dont je parle. Principale différence : ce qui précède *mais*, dans ce discours, c'est un texte, et non pas un instant de béatitude contemplative — et la réplétion

dont il s'agit est celle de l'intérêt politique et non pas celle de l'avidité esthétique.

L'exemple que je viens de traiter montre ainsi, une fois de plus, l'impossibilité de décrire toujours l'effet de *mais* en termes de propositions affirmées ou impliquées. La « conclusion » suggérée par son « avant », c'est, ici, une sorte d'attitude métalinguistique, consistant à se détourner du discours qui vous est adressé — celle des spectateurs qui commencent à se lever dès qu'ils croient sentir la fin du film. C'est cette attitude qui est contredite par ce qui suit *mais* — comme un rebondissement imprévu de l'action recolle les spectateurs à leurs sièges. Quant à l'« argument » dont cette attitude est la « conclusion », ce n'est pas à proprement parler ce qui est dit dans l'énoncé sur lequel *mais* enchaîne : l'expression interrogative « Qui choisir ? » ne saurait conduire, par elle-même, à croire le discours achevé. Si elle le fait, c'est à cause de la place qu'elle occupe dans le texte, c'est parce qu'elle a déjà reçu une réponse ; elle n'est donc « argument » que dans la mesure où elle renvoie à l'agencement antérieur du discours. Les « arguments » et « conclusions » dont il est question ici relèvent ainsi, non point de ce qui est dit dans le texte, mais de la façon dont le texte se déroule et dont il est reçu.

LES ALLUSIONS A L'ÉNONCIATION.

Une convention terminologique est nécessaire tout d'abord, car le mot « énonciation » sert à désigner une multitude de choses différentes (pour une terminologie d'ensemble concernant ce domaine, voir l'article « Énonciation » dans le supplément de l'*Encyclopaedia universalis*, ou le chapitre 1 de *les Mots du discours*¹, recueil organisé par O. Ducrot). J'appelle « activité linguistique » l'ensemble des processus physiologiques et psychologiques qui rendent possible la production de la parole, chez un individu donné, en un point particulier de l'espace et du temps : en fait partie tout ce que Austin appelle « actes locutionnaires » et « actes perlocutionnaires », c'est-à-dire à la fois les actes qui produisent la parole, considérée comme leur aboutissement, et ceux qui la motivent — en l'englobant, à titre de moyen, dans une stratégie d'ensemble. Quant à l'auteur de cette activité, je l'appelle « sujet parlant », quel que soit le contenu même de ce qu'il dit. Supposons donc que X prétende être seulement le porte-parole de Y (ainsi le prêtre est censé, dans certaines circonstances, être le porte-parole de Dieu, ainsi encore un cadre subalterne peut se présenter comme le porte-parole d'un cadre supérieur dont il rapporte les ordres ; lorsqu'on récite ou lit un texte qu'on avoue n'avoir pas soi-même rédigé, on est également porte-parole). Cela n'empêchera pas de considérer X comme le sujet des paroles qu'il a effectivement prononcées (tout en les attribuant à Y), et de s'intéresser aux motivations et aux mécanismes mis en jeu pour que X accomplisse l'activité linguistique qui a été la sienne.

1. *Les Mots du discours*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.

Par opposition à l'activité linguistique, qui est le processus de production de l'énoncé, j'appellerai « énonciation » le fait même que l'énoncé ait été produit, l'événement historique constitué par son apparition. En ce sens, le concept d'énonciation n'implique pas que celle-ci ait un auteur, et encore moins qu'elle soit dirigée vers une autre personne. Il s'agit de la pure occurrence d'une phrase de la langue, réalisée, sous une forme particulière, en un point et à un moment particuliers.

Ceci admis, je vais faire l'hypothèse suivante, sous-jacente à tout le présent paragraphe. Interpréter un énoncé, c'est y lire une description de son énonciation. Autrement dit, le sens d'un énoncé est une certaine image de son énonciation, image qui n'est pas l'objet d'un acte d'assertion, d'affirmation, mais qui est, selon l'expression des philosophes anglais du langage, « montrée » : l'énoncé est vu comme attestant que son énonciation a tel ou tel caractère (au sens où un geste expressif, une mimique, sont compris comme montrant, attestant que leur auteur éprouve telle ou telle émotion).

En quoi consiste ce portrait de l'énonciation apporté par l'énoncé ? D'abord il pose deux personnages (il peut s'agir en fait de deux groupes de personnages) reliés à cette énonciation. Il lui donne d'une part un auteur, que j'appelle « locuteur », et il la présente d'autre part comme adressée à quelqu'un, que j'appelle « allocutaire ». Il faut souligner le fait que ces deux êtres n'ont pas de réalité empirique — en entendant par là que leur détermination fait partie du sens de l'énoncé, et ne saurait s'effectuer si on ne comprend pas ce sens (alors que l'auditeur et le sujet parlant peuvent se découvrir par la simple considération physique de la parole). Ainsi, si X se donne comme porte-parole de Y, j'appelle Y le locuteur, bien qu'il ne soit pas sujet parlant. Si au contraire X parle en son nom propre, il est à la fois sujet parlant et locuteur. Or il est bien évident qu'il faut comprendre ce qu'a dit X pour deviner à qui la parole est attribuée, pour deviner qui en est, au sens que j'ai donné à ce terme, le locuteur.

J'ai encore besoin, pour mon exposé, de signaler un second aspect dans cette qualification de l'énonciation qui, selon moi, constitue le sens de l'énoncé. Il s'agit de faire apparaître l'énonciation comme productrice d'effets juridiques, c'est-à-dire comme créant aux interlocuteurs des droits et des devoirs. J'admets en effet, comme il est devenu banal de l'admettre, qu'on ne peut décrire le sens d'un énoncé sans spécifier qu'il sert à l'accomplissement de divers actes illocutoires, promesse, assertion, ordre, question, etc. Or reconnaître cela, c'est reconnaître que l'énoncé commente sa propre énonciation en la présentant comme créatrice de droits et de devoirs. Dire que c'est un ordre, c'est dire par exemple que son énonciation y est présentée comme possédant ce pouvoir exorbitant d'obliger quelqu'un à agir de telle ou telle façon ; dire que c'est une question, c'est dire que son énonciation est donnée comme capable par elle-même d'obliger quelqu'un à parler, et à choisir pour ce faire un des types de parole catalogués comme réponses. Bref, si faire un acte illocutoire, c'est prétendre que son énonciation vaut comme un contrat liant les interlocuteurs, et si le sens de l'énoncé comporte une mention des actes illocutoires accomplis grâce à lui, il faut dire que tout énoncé représente son énonciation, en spécifiant les différents contrats dont elle est censée

être la source (N.B. J'ai par ailleurs été amené à penser qu'un même énoncé peut être accomplissement de différents actes illocutoires simultanés, c'est-à-dire présenter à la fois plusieurs caractérisations juridiques de son énonciation. Il m'a semblé d'autre part que ces actes n'ont pas nécessairement le locuteur pour auteur et qu'ils ne sont pas nécessairement adressés à l'allocutaire. Ce qui m'a amené à définir la notion de personnages illocutoires (énonciateurs ou destinataires), en entendant par là les êtres présentés comme sources ou objets des actes illocutoires. Ils peuvent ne pas être identifiés avec le locuteur et l'allocutaire, personnages de l'énonciation. Mais, dans cet article, je me placerai généralement dans le cas simple où la même personne est donnée comme responsable de l'énonciation et comme responsable des actes — la même personne étant également donnée comme objet de l'énonciation et comme objet des actes.)

Si le sens de l'énoncé est, comme je viens de le suggérer, un commentaire de son énonciation, il ne faut pas s'étonner si certains mots d'un discours, qui, syntaxiquement, se rapportent à un ou plusieurs fragments de ce même discours, concernent, du point de vue du sens, non pas les informations véhiculées par ces fragments, mais leur énonciation, vue, dans certains cas, à travers les actes illocutoires au moyen desquels elle est caractérisée. Ces mots ne font qu'exploiter la propriété qu'a la parole de s'exhiber elle-même, de se donner en spectacle. On a alors une suite $X + Y$ (ou $Y + X$), où Y concerne non pas le dit, mais le dire de X . Un premier groupe d'exemples sera destiné à montrer que le phénomène est, pour ainsi dire, prévu par la langue (conçue comme un ensemble de conventions préexistant à la prise de parole) — dans la mesure où certaines expressions semblent avoir une vocation particulière à enchaîner sur l'énonciation d'un autre segment. Un deuxième groupe concernera des discours où l'allusion à l'énonciation n'est pas linguistiquement marquée, mais où il faut la postuler pour comprendre l'enchaînement des divers énoncés, incohérents si on s'en tient aux propositions qu'ils véhiculent, même en faisant intervenir les sous-entendus et les présupposés.

Parmi les morphèmes français dont la fonction est de relier un segment de discours B à l'énonciation d'un autre segment A , on peut citer la conjonction *puisque*. Qu'il y ait un rapport particulier entre cette conjonction et l'activité de parole, le fait a été signalé par divers linguistes, notamment par des grammairiens d'un style tout à fait traditionnel, comme Le Bidois¹. Celui-ci, malheureusement, s'en tient à des notations dispersées, à des impressions. Pour les unifier, on peut formuler une règle comme la suivante : « Lorsqu'on dit X *puisque* Y , on utilise l'information donnée dans Y pour appuyer l'énonciation de X , et notamment pour appuyer un acte par lequel on a caractérisé l'énonciation de X . Ainsi Y peut être un argument prouvant que l'assertion faite est conforme à la vérité (c'est le cas dans un raisonnement). Mais Y peut appuyer de bien d'autres façons l'énonciation de X , en montrant, par exemple, qu'elle

1. *Syntaxe du français contemporain*, Paris, 1968, § 1 467 bis.

doit intéresser le destinataire : ainsi dans un exemple de Proust cité par Le Bidois : « Puisque tu parles toujours de Mme de Guermantes..., elle doit venir à Combray¹. »

Il reste maintenant à préciser en quel sens le fait *Y* peut « appuyer » un acte accompli en disant *X*. Ce rapport est le plus souvent décrit à l'aide de la notion de justification² : celui qui parle tente de se justifier de dire *X*, il tente d'établir au moyen de *Y* son droit de parler comme il l'a fait ou va le faire. Je voudrais, sur deux exemples, mettre à l'épreuve cette formulation, qui risque d'être interprétée de façon trop restrictive. Elle repose sur une idée (ou une image) à laquelle j'acquiesce entièrement : l'acte illocutoire est fondé sur des conventions de type « juridique » (s'il est nécessaire de le fonder, c'est qu'il peut soit être, soit n'être pas légitime). Mais il faut voir que cette légitimité a, elle-même, deux aspects. L'un concerne ce qu'on pourrait appeler les préalables de l'illocutoire. N'importe quel acte n'est pas permis à n'importe qui dans n'importe quelle situation. (On n'a pas le droit d'affirmer quelque chose qui est, soit faux, soit inintéressant pour le destinataire, on n'a pas le droit d'ordonner si on ne possède pas une certaine supériorité hiérarchique sur la personne à qui on donne l'ordre, etc.). C'est à ces phénomènes, souvent décrits par les philosophes d'Oxford, que l'on pense d'habitude quand on parle de justification. En disant *puisque Y*, le locuteur montrerait qu'il satisfait aux conditions préalables rendant sa parole légitime, qu'il a l'*autorisation* de parler comme il parle.

Mais l'acte illocutoire est juridique, non seulement en ce qui concerne son avant, mais en ce qui concerne son après (et c'est l'aspect qui m'intéresse le plus), non seulement par ses conditions de réalisation, mais par ses effets : j'entends par là que c'est un acte qui fait, ou prétend faire, *autorité*, et qui se présente donc comme source juridique. Car toute parole se donne comme devant être continuée, comme imposant une certaine suite, qui peut consister elle-même en paroles, en actes, ou en attitudes intellectuelles. Tantôt l'énonciateur dit s'obliger lui-même à réaliser cette suite (comme dans la promesse ou la permission), tantôt il prétend obliger le destinataire : la question oblige à répondre, l'ordre, à agir, l'affirmation, à croire ce qui a été dit. Or je voudrais montrer certains emplois de *puisque* qui concernent justement cette exigence de continuation : en ajoutant *puisque Y* à *X*, le locuteur donne une raison pour que le destinataire d'un acte accompli en disant *X* se conforme aux exigences de continuation qui lui sont imposées par le dire de *X*. Dans la mesure, d'autre part, où *Y* est présenté comme déjà reconnu par l'allocutaire (implication régulière de *puisque*), celui-ci apparaît contraint, par la logique même de sa position, à admettre que le destinataire de l'acte illocutoire (c'est-à-dire, dans le cas le plus simple, lui-même) doit faire ce que cet acte exige de lui. Dans des cas de ce genre, peut-on maintenir

1. *Du côté de chez Swann*, I, Paris, Gallimard, coll. « La Pléiade », p. 174.

2. Notion utilisée dans : O. DUCROT, « Quelques " illogismes " du langage », *Langages* n° 3, 1966, sept. 66, p. 131. — R. MARTIN, « Le mot *puisque* », *Studia neophilologica*, 1973, p. 104-114. — M.-C. BARBAULT *et alii*, « Car, parce que, puisque », *Revue romane*, 1975, p. 248-280. Je vais essayer de développer, ici, quelques-unes des rectifications apportées dans ce dernier article à la notion de justification.

que *puisque* sert à « justifier » l'énonciation? On est tenté de dire que non, étant donné qu'il ne s'agit plus, ici, du *droit* de l'énonciateur, mais des *devoirs* du destinataire, non plus de l'*autorisation* donnée à la personne sujet de l'acte, mais de l'*autorité* exercée sur la personne qui en est l'objet. Il semble alors impossible de maintenir pour *puisque* une description sémantique unitaire. Ou bien, si on veut sauver son unité, il faut voir que l'exigence de continuation, que l'obligation imposée à l'autre, est *constitutive* de l'acte illocutoire accompli. La question (ou l'affirmation) n'existent même plus si elles ne prétendent pas créer chez le destinataire un devoir de répondre (ou de croire) — c'est ce caractère constitutif de l'exigence de suite, qui établit, selon moi, le structuralisme en sémantique. De sorte qu'en fondant l'obligation imposée au destinataire, on justifie du même coup l'acte accompli par l'énonciateur, acte qui consiste seulement à prétendre créer cette obligation. Tel est l'enjeu théorique des exemples qui vont suivre. Ils amènent, si on désire trouver pour *puisque* une valeur fondamentale, à rapprocher le caractère autoritaire de la parole de son caractère autorisé. Dans ce cas, la fonction générale de *puisque* *Y* reste bien de justifier un acte illocutoire accompli dans l'énonciation de *X*, mais cette justification peut consister à fonder l'obligation dont cette énonciation est censée être la source, obligation dont l'instauration ne fait qu'un avec l'acte lui-même.

Imaginons qu'un enfant, interrogé par ses parents sur son emploi du temps, réponde : « Je suis allé au cinéma — puisque vous m'aviez permis de sortir. » A première vue il est difficile de parler ici d'une justification de l'énonciation : la permission de sortir donne peut-être le droit d'*aller* au cinéma, mais on voit mal pourquoi elle autoriserait particulièrement à *dire* qu'on y est allé : elle ne fonde ni la vérité ni la pertinence de cette information. Pour appliquer néanmoins à ce cas la description générale de *puisque*, il faut analyser d'une façon plus fine la façon dont l'enfant présente son énonciation : il ne se présente pas seulement comme accomplissant l'acte illocutoire d'informer ses parents, mais il se fait apparaître aussi comme demandant leur approbation. Or la continuation qu'un tel acte appelle (et cet appel le constitue), c'est un *quibus*, explicite ou non, du type « Tu as bien fait », « C'était ton droit ». Si la proposition introduite par *puisque* rappelle la permission donnée auparavant, c'est justement pour montrer aux destinataires qu'ils ne peuvent pas, de leur point de vue même, refuser l'approbation sollicitée. Supposons admise cette description ; on peut alors maintenir que *puisque* justifie l'énonciation, en imposant à la personne à qui on parle l'attitude que l'énonciation exige d'elle.

Le deuxième exemple que je voudrais commenter est une phrase de Pascal, citée par Le Bidois, « L'homme est donc misérable, puisqu'il l'est » (où « l' » reprend l'adjectif « misérable »). Phrase à première vue impossible. Décidé à priori à ne distribuer d'astérisques à personne, pas même à Pascal, je voudrais essayer de comprendre cet énoncé, en utilisant pour cela à la fois son contexte et la description donnée ici même pour *puisque*. Le fragment 416 (édition Brunschvicg) — à la fin duquel se trouve la phrase en question — a pour but de montrer que l'homme est à la fois « grand » et « misérable », démonstration importante pour Pascal, car cette condition paradoxale atteste la vérité du christianisme,

seul capable de comprendre l'imbrication d'une grandeur, issue de la création, et d'une misère, issue de la faute. Pascal montre d'abord qu'à chaque philosophe parlant de la grandeur de l'homme, un autre philosophe répond en prouvant sa misère — et cela à partir des mêmes arguments que le premier ; ce qui est résumé par la formule (1) « En un mot, l'homme connaît qu'il est misérable ». D'où Pascal tire immédiatement les deux propositions nécessaires à son apologétique : (2) « Il est donc misérable, puisqu'il l'est » et (3) « Mais il est bien grand puisqu'il le connaît ».

Nous supposerons que tout le début du fragment et son résumé dans la formule (1) sont considérés, au moment où Pascal écrit (2) et (3), comme admis par l'allocutaire, qui est aussi le destinataire des assertions (2') (« Il est misérable ») et (3') (« Il est bien grand »), présentées et justifiées dans les énoncés (2) et (3). L'énoncé (3), qui impose (3') à l'interlocuteur, ne fait pas problème. En effet, la subordonnée introduite par *puisque* reprend, comme il est de règle, une thèse supposée déjà admise (« L'homme connaît qu'il est misérable »), et c'est, d'autre part, un mouvement caractéristique de la dialectique pascalienne de conclure à la grandeur à partir de la connaissance de la misère (un animal ne connaît pas sa misère). Il n'en va pas de même pour (2) — qui soulève au moins deux difficultés.

La première, et la plus simple, tient à ce que l'idée introduite par *puisque* (« L'homme est misérable ») n'a pas été explicitement posée auparavant : Pascal a seulement dit, en considérant cela comme un acquis, que l'homme « connaît qu'il est misérable ». Il extrait donc de cet énoncé ce que l'on tient habituellement pour son présupposé (*A connaît que X* présuppose que *X*), en appliquant une loi analogue à « Si un énoncé est admis, ses présupposés le sont aussi ».

Reste la deuxième difficulté. Quel sens, ou quelle fonction, peut avoir une phrase du type « A puisque A »? Est-ce justifier une énonciation que de la répéter? Pourquoi Pascal ne s'est-il pas arrêté après la première moitié de (2), à savoir (2'), « L'homme est donc misérable », sans y ajouter cette invraisemblable autojustification? Peut-être objectera-t-on que celle-ci était vouée à disparaître dans la version définitive du texte pascalien. Mais il reste qu'elle a été écrite, et je voudrais reconstituer un mouvement de pensée susceptible de la produire. Je m'appuierai sur l'idée que l'acte d'affirmation comporte, parmi ses constituants, la prétention d'obliger le destinataire, non seulement à croire vraie la proposition qui lui est affirmée, mais à la reprendre à son propre compte, à être prêt à la réaffirmer dans un nouveau discours — en en acceptant les conséquences argumentatives. Je supposerai en plus que la subordonnée introduite par *puisque*, ici comme dans l'exemple précédent, justifie l'acte accompli en fondant les obligations instaurées par cet acte. Appliquons ces hypothèses. En affirmant (2') (« L'homme est misérable »), Pascal prétend obliger le destinataire à le suivre dans son discours, à répéter, pour ainsi dire, après lui. Il suffira, après cela, de lui faire reconnaître, dans le même discours, l'affirmation (3') (« L'homme est grand ») pour obtenir la conjonction de contraires où triomphe la religion chrétienne. Et pour légitimer cette exigence, Pascal rappelle, dans la proposition qui suit *puisque*, que le destinataire a déjà admis que l'homme

est misérable. Le mouvement argumentatif consiste à tirer de cette admission antérieure une raison pour une nouvelle reconnaissance : étant donné que tu crois A, tu dois participer toi-même au discours où je dis A (discours où, bientôt, une autre affirmation, B, va rejoindre A).

Pour comprendre ce mouvement, il faut voir que ce n'est pas la même chose d'admettre une proposition et de s'engager sur cette proposition dans un discours. C'est cette différence, me semble-t-il, qui enlève au texte pascalien son apparente redondance : il fonde sur la croyance à une thèse la participation à un discours. On pourrait dire encore qu'il s'agit de faire passer le jugement « L'homme est misérable » d'un lieu intellectuel à un autre. Déjà situé dans l'ensemble des croyances antérieures du destinataire, il doit passer dans le débat actuel, transfert dont est chargée la conjonction *puisque*. On trouve une démarche, non point identique, mais analogue, dans cette formalisation du raisonnement logique connue sous le nom de « déduction naturelle¹ ». Supposons qu'une proposition ait été soit admise soit démontrée au cours d'une déduction ; il est possible de la réécrire (on parle alors de réitération) dans les sous-déductions instaurées dans le cadre de la déduction principale, et de l'utiliser à l'intérieur de ces sous-déductions. On a ainsi un mouvement du type : « A (écrit dans la sous-déduction) puisque A (écrit dans la déduction). » J'ai dit qu'il s'agissait d'une simple analogie. La différence tient à ce qu'il y a, dans l'énoncé de Pascal, un changement de discours. Le destinataire étant réputé avoir admis, à la suite d'un premiers discours, que l'homme est misérable, on conclut qu'il doit le réaffirmer dans le discours présent, où cette proposition, jointe à d'autres, va l'amener à des conséquences qu'il n'a peut-être pas prévues.

C'est dans la catégorie des adverbes et locutions adverbiales que je prendrai mon second exemple d'entités linguistiques dont le point d'incidence sémantique est l'énonciation elle-même. A ma connaissance, il n'existe pas en français d'adverbe qui, à l'image de la conjonction *puisque*, concerne *toujours* l'énonciation : tous les adverbes susceptibles de cet emploi en ont également d'autres. La nécessité de prendre en considération l'énonciation pour décrire la langue n'apparaît donc ici que d'une façon indirecte, mais j'espère montrer qu'on ne peut néanmoins pas lui échapper.

Je commencerai par classer les *occurrences* d'adverbes, et je tenterai ensuite, dans une deuxième étape, de classer les adverbes eux-mêmes. Lorsqu'un adverbe apparaît dans un énoncé, on peut être amené, pour comprendre son effet sémantique, à supposer qu'il concerne :

a) un constituant de l'énoncé. Dans « Seul Pierre parlait franchement », *franchement* semble bien modifier le prédicat *parlait* pour constituer un prédicat *parlait franchement* qui est affirmé de Pierre et nié des autres personnes. Il est difficile en revanche de reconstituer la signification effective de l'énoncé si on commence à donner une valeur à la proposition *Seul Pierre parlait*, et si on applique ensuite à cette valeur l'idée exprimée par *franchement*.

1. Cf. J.-B. Grize, *Logique moderne*, I, Paris, Mouton, Gauthiers-Villars, 1973.

b) l'ensemble de l'énoncé (amputé, bien sûr, de l'adverbe lui-même). Ainsi, pour interpréter un énoncé du type « Heureusement, seul Pierre parlait », le plus simple semble d'interpréter d'abord *Seul Pierre parlait* ; on applique ensuite le qualificatif « heureux » au fait dénoté par cette séquence. Dans cette catégorie, une subdivision est d'ailleurs possible. Il se peut que l'adverbe marque une attitude de l'énonciateur vis-à-vis du fait dénoté (c'est le cas avec *heureusement* ou *évidemment*). Mais l'adverbe peut avoir aussi pour effet de constituer un nouveau contenu à partir de celui exprimé dans le reste de la phrase. Ainsi pour « Souvent seul Pierre parlait ». L'introduction de *souvent* a pour conséquence que le fait décrit est différent de celui qui aurait été décrit sans cet adverbe.

c) l'énonciation. On arriverait mal, si on ne prévoyait pas cette troisième possibilité, à rendre compte d'énoncés comme « Franchement, seul Pierre parlait » — en tout cas si on suppose que *franchement* signifie, ici comme ailleurs, « d'une façon franche ». Car ce qui est présenté comme fait d'une façon franche, c'est l'assertion accomplie en disant : « Seul Pierre parlait. »

J'ai reconnu plus haut qu'il n'y a aucun adverbe français dont toutes les occurrences relèvent de la troisième catégorie. Mais cela ne signifie pas que cette catégorie est inutile pour la classification des adverbes. C'est que tous ne sont pas susceptibles des trois emplois, de sorte qu'on peut les répartir en différentes classes selon ceux qu'ils acceptent ou rejettent. (Dans ce qui suit, l'attribution à un adverbe d'un trait comme « + énonciation », ou « — énonciation » signifie « certaines de ses occurrences concernent l'énonciation » ou « aucune de ses occurrences ne concerne l'énonciation ».)

— Classe 1 : + constituant, — énoncé, — énonciation. Prennent place ici les adverbes qui ne peuvent porter que sur des constituants. On y trouve, par exemple, *avec sincérité*. Cette locution, à l'inverse de *sincèrement* et de *en toute sincérité*, ne peut jamais concerner l'énonciation : on ne dirait guère : « Avec sincérité, seul Pierre parlait. » On y trouve aussi *avec plaisir*, *avec bonheur*, *agréablement*, qui se distinguent de *par bonheur* ou de *heureusement* en ce qu'ils ne concernent pas l'énoncé dans sa totalité (la satisfaction exprimée par les premiers est celle de personnes dont il est question à l'intérieur de l'énoncé, celle exprimée par les seconds est rapportée à la personne qui produit l'énoncé). On n'a pas : « Avec plaisir (avec bonheur, agréablement), seul Pierre parlait. »

— Classe 2 : + constituant, — énoncé, + énonciation. C'est ici que nous rangerons *sincèrement* et *en toute sincérité*. Mais la classe contient aussi *en toute impartialité*, *en toute amitié*, *sans reproche*, *confidentiellement*, *entre nous*, *à tout hasard* (cette dernière expression, qui modifie le seul verbe *venir* dans « Je suis venu à tout hasard », peut aussi qualifier l'ensemble de l'énonciation lorsque, placée en tête de phrase, elle signifie approximativement « Je te dis ce qui suit, pour le cas, nullement nécessaire, où cela pourrait te servir »).

— Classe 3 : + constituant, + énoncé, — énonciation. Ex. : *heureusement*, *bizarrement*, *incroyablement*, *mystérieusement*. Les deux possibilités d'emploi de *mystérieusement* permettent ainsi d'opposer « Seul Pierre parlait mystérieusement » et « Mystérieusement, seul Pierre parlait[?] ».

En ce qui concerne *vraiment*, il y a une hésitation possible entre les classes 2 et 3. En effet son emploi comme adverbe de constituant ne fait pas de doute. (Cf. « Seul Pierre parlait vraiment » = « Il est le seul dont parole puisse être appelée *parole*, au sens vrai de ce terme ».) Mais, en tête de phrase, dans « Vraiment, seul Pierre parlait », on ne saurait décider si *vraiment* qualifie l'assertion de véridique, ou bien s'il qualifie de vrai l'énoncé qui suit. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la première solution soulève un problème supplémentaire : elle impose de comprendre l'adverbe comme signifiant, lorsqu'il porte sur l'énonciation, « d'une façon véridique », valeur qu'il ne peut pas avoir lorsqu'il qualifie un verbe constituant (on n'a pas « Il parle vraiment », avec le sens « Il ne ment pas »). La situation serait tout à fait différente pour l'anglais *truly*, qui, appliqué au verbe *to speak*, peut signifier « d'une façon véridique, non menteuse ».

— Classe 4 : — constituant, + énoncé, — énonciation. En font partie notamment *par bonheur, certainement, évidemment, hélas*. On remarquera qu'il n'y a ni redondance dans la première, ni contradiction dans la seconde des deux réponses suivantes à la question « Es-tu content? » :

1 Hélas, je ne suis pas content.

2 Hélas, je suis content.

Cela tient à ce que *hélas* marque une attitude prise, vis-à-vis de ce qu'il dit, par le locuteur *en tant que tel*, c'est-à-dire considéré dans son activité de parole, personnage que j'ai appelé quelquefois *je*₁. L'individu déclaré mécontent dans 1 et content dans 2, c'est en revanche quelqu'un dont il est question dans l'énoncé (selon ma terminologie, *je*₂), personne qui n'est pas *essentiellement* le locuteur, mais qui est caractérisée par le fait qu'elle coïncide, dans la réalité, avec ce dernier.

Mon propos était, je le rappelle, de montrer qu'il faut utiliser le concept d'énonciation si on veut établir une classification des adverbes et locutions adverbiales fondée sur leur rôle dans la structure sémantique de la phrase. Justifier cette conclusion, c'est montrer la nécessité de distinguer les traits $\begin{array}{c} + \\ _ \end{array}$ énonciation des traits $\begin{array}{c} + \\ _ \end{array}$ énoncé — alors que la grammaire oppose seulement, d'habitude, les cas où l'adverbe concerne un constituant de la phrase et ceux où il la concerne dans sa totalité. Cette nécessité apparaît lorsqu'on constate que certains adverbes ont la possibilité de caractériser l'énoncé et non pas l'énonciation — ou *vice versa*, et cela sans qu'une telle propriété semble explicable à partir de leur contenu sémantique. Ainsi rien, dans les indications apportées par l'adverbe *heureusement*, ne laisse prévoir qu'il ne puisse pas marquer une attitude prise vis-à-vis de l'énonciation, mais seulement une attitude vis-à-vis du contenu de l'énoncé. Car il n'y aurait aucune absurdité à ce qu'on puisse annoncer à quelqu'un « Heureusement vous avez gagné le gros lot », au sens de « J'ai le bonheur de vous apprendre que... ». De même, le sens de l'adverbe *mystérieusement*, pris isolément, n'empêcherait nullement qu'on puisse l'appliquer à l'énonciation. Mais, en fait, il se trouve que l'énoncé « Mystérieusement, Pierre est parti » sert seulement à dire que le départ de Pierre est un phénomène mystérieux, et ne signifie pas que celui qui parle enveloppe de mystère sa propre énonciation (comme ce serait le cas avec *confidentiellement*). Et inversement,

confidentiellement, lorsqu'il ne s'applique pas à un constituant, ne peut qualifier que le rapport discursif instauré entre les interlocuteurs par l'acte de parole. « *Confidentiellement*, Pierre est parti » ne signifiera jamais que c'est un fait confidentiel (ou que l'on m'a dit en confidence) que Pierre est parti.

Est-il possible de rendre compte de ces faits d'une façon syntaxique, en recourant à ce que certains linguistes américains appellent « hypothèse performative »? Dans la structure profonde (sémantico-syntaxique) de toute phrase, le constituant le plus haut serait une expression performative du type « Je t'affirme que... », « Je te promets que... », « Je te dis que... », etc., souvent effacée en surface. Si un adverbe concerne l'énonciation, c'est qu'il s'applique en réalité au verbe de cette expression : « *Franchement*, Pierre va partir » serait dérivé d'une structure analogue à celle de « Je t'affirme franchement que Pierre va partir ». Mais l'existence de la classe adverbiale n° 1 (+ constituant, — énonciation, — énoncé) constitue un argument contre cette hypothèse. Car certains de ses membres peuvent, sans aucune anomalie, qualifier un verbe de parole comme *affirmer*, *dire...* ; comment expliquer alors qu'ils ne servent jamais à qualifier l'énonciation? C'est le cas, par exemple, pour *avec franchise*, *avec sincérité*. On trouve aussi bien « Il m'a dit avec sincérité... » et « Il m'a dit en toute sincérité... ». L'hypothèse performative amènerait alors à prévoir que l'on ait à la fois les deux énoncés « Avec sincérité, Pierre est venu » et « En toute sincérité, Pierre est venu ». Or le second seulement est possible. En d'autres termes, l'hypothèse performative obligerait à imaginer une explication pour faire comprendre que certains adverbes puissent modifier les verbes de parole apparents et non pas les verbes de parole cachés. (Le phénomène inverse est également embarrassant pour l'hypothèse performative : certaines expressions, qui peuvent concerner l'énonciation, se combinent difficilement avec les verbes de parole lorsque ceux-ci apparaissent effectivement dans les phrases. C'est le cas, par exemple, pour *sans reproche*, qui s'emploie couramment en tête d'énoncé, alors qu'on dirait difficilement : « Pierre m'a dit sans reproche que... »)

Cette discussion touche en réalité un problème de fond. L'hypothèse performative tend à absorber le dire dans le dit, en présentant l'énonciation comme un événement susceptible à la fois d'être qualifié par l'énoncé (lorsque l'énoncé contient un adverbe à incidence énonciative), et désigné par lui (cette désignation étant faite en seule structure profonde lorsque la surface ne contient pas de performatif explicite indiquant quel est l'acte illocutoire).

Une telle attitude implique qu'on ne distingue pas énonciation et acte illocutoire. Pour moi, au contraire, l'acte illocutoire est une qualification de l'énonciation. Donc la désignation de l'acte illocutoire, qu'elle soit faite en surface ou en profondeur, n'entraîne pas que l'énonciation elle-même ait été désignée. Je peux ainsi maintenir simultanément les deux thèses suivantes.

1. Si on peut ajouter à un énoncé un adverbe à incidence énonciative, c'est que cet énoncé, en vertu de son sens même, parle de son énonciation, la commente, et donc l'exhibe — exhibition rendue particulièrement évidente par le fait que l'énoncé est accomplissement d'actes illocutoires, et présente donc une caractérisation juridique de son énonciation.

2. Les adverbes énonciatifs ne portent cependant pas sur l'acte illocutoire (c'est-à-dire sur *la qualification* de l'énonciation), mais sur l'énonciation (c'est-à-dire sur *ce qui est qualifié* de façon illocutoire). Ainsi, dans l'espèce de jugement porté sur l'énonciation au moyen de ces adverbes, seul le prédicat est formulé, mais non pas le thème.

L'énonciation n'est donc pas, du point de vue de la langue, un événement comme les autres — en ce sens qu'elle n'est pas, à proprement parler, désignée : seule son effectuation la manifeste. Même si, comme j'ai tenté de le montrer, sa qualification relève du sens de l'énoncé, sa place dans l'énoncé est une place vide. Il est d'autant plus intéressant que cette place soit, pour ainsi dire, prévue dans l'organisation grammaticale, et qu'il y ait un lieu, dans le système des mots, pour une réalité qui n'y est jamais nommée.

Laissant le domaine de la linguistique (au sens étroit du terme), je prendrai maintenant deux exemples qui relèvent plutôt de l'analyse du discours — en supposant qu'on sépare les deux disciplines. Mais il s'agira toujours de faire apparaître des suites A+B où l'un des segments enchaîne sur l'énonciation de l'autre. Pour commencer, un extrait d'un discours télévisé de V. Giscard d'Estaing, alors candidat à la présidence de la République (17 mai 1974, au soir). Dans ce discours, le dernier de sa campagne électorale, le candidat indique successivement une série d'objectifs qu'il donnera à son action une fois qu'il aura été élu (assurer la liberté des individus, la sécurité de l'économie, le changement de la société, etc.). Et il termine en exprimant le vœu suivant (j'ai affecté chaque phrase d'un numéro afin de faciliter les références ultérieures) :

« (1) Enfin, je souhaite être un président démocratique. (2) Je veux dire par là que je respecterai de toute façon la décision du suffrage universel. (3) Je n'exerce sur vous aucune menace et aucun chantage. (4) Vous ferez votre choix, et votre choix je le respecterai. »

Plusieurs interprétations sont possibles pour ce texte — qui n'est pas facile à comprendre, si on veut tenir compte de la succession des temps verbaux, et de l'irruption, plutôt surprenante, d'un présent dans l'énoncé (3). Selon une première lecture, le candidat parlerait, dans ce fragment, de son action après son élection — comme il a fait dans ses précédents engagements. Attribuer au texte ce thème général, cela entraîne diverses conséquences en ce qui concerne chacun des énoncés. En (1), on donnera à l'adjectif *démocratique* le sens « qui respecte la volonté populaire » : Giscard d'Estaing s'engage à gouverner, une fois élu, selon les normes définissant le régime démocratique, par opposition à la dictature. Dans la mesure où l'énoncé (2), introduit par *Je veux dire par là*, se présente comme une explicitation de (1), il doit donc, lui aussi, concerner l'après-élection : le candidat promet, à propos des scrutins qui auront lieu pendant sa présidence, de se soumettre aux résultats du vote — ce qui laisse entendre, par exemple, qu'en cas de renversement de la majorité parlementaire, il laissera la nouvelle majorité, même s'il la désapprouve, jouer un rôle politique. Les difficultés d'interprétation commencent avec l'énoncé (3), dont le temps verbal présent devrait être compris, pour maintenir la cohérence du texte, comme ayant une valeur de futur : « Je

n'exercerai ni menace ni chantage. » On peut alors voir dans cette phrase une allusion aux pratiques du général de Gaulle, accoutumé de dire ou de laisser entendre, avant chaque élection et chaque référendum, qu'il démissionnerait si les électeurs ne votaient pas suivant ses recommandations. Giscard s'engage donc à renoncer à ces méthodes, souvent critiquées à l'époque, et qualifiées de « chantage » : une fois élu, il ne cherchera pas à peser sur les consultations ultérieures. Cet engagement, ainsi que celui de (2), sont repris dans les deux parties de (4) : « Vous ferez votre choix » (= Je ne vous forcerai pas la main) et « Je respecterai votre choix » (= J'agirai en conformité avec vos décisions). Lu comme nous venons de le faire, le texte entier apparaît parfaitement cohérent — mais cela a été obtenu en faisant au moins deux entorses aux règles commandant habituellement l'emploi des mots français. L'une, signalée chemin faisant, tient à la compréhension, dans (2), du présent, comme un futur. La seconde concerne l'expression « président démocratique », expression qui se réfère, d'habitude, non pas au mode de gouvernement, mais au mode d'accession au pouvoir. Un président est dit « démocratique » dans la mesure où il n'a pas été imposé par la force ou par l'appareil d'un parti, mais où sa nomination est le résultat d'un libre choix populaire. S'il s'agit de sa façon de gouverner, on dira plutôt qu'il est, ou n'est pas, « démocrate ».

Aucune de ces raisons n'est certes décisive (et je ne vois pas pourquoi il y aurait, en cette matière, d'argument décisif permettant de choisir *la* bonne interprétation). Mais il me paraît intéressant d'imaginer une lecture qui éviterait de telles difficultés. Pour le faire, nous supposerons que le candidat, dans l'énoncé (1), déclare vouloir tenir sa légitimité d'un choix national libre. L'explicitation apportée par (2) concernerait, dans ce cas, l'élection présidentielle elle-même, et non plus les scrutins ultérieurs : il s'engagerait, au cas où il ne serait pas élu, à accepter sa défaite, sans tenter de prendre le pouvoir par la force. Arrivé à ce point, on a au moins deux possibilités pour établir un lien entre cet engagement et la déclaration (1), dont il devrait être la glose.

Première solution. Ce que Giscard d'Estaing met en évidence, dans la notion de président démocratiquement élu, tenant son pouvoir d'un vote libre, ce serait, avant tout, la notion d'élection : le candidat n'est intéressé par la présidence de la République que s'il l'obtient à partir d'un vote des citoyens. L'énoncé (2) développerait cette déclaration en en tirant la conséquence naturelle : « en cas d'échec, je m'inclinerai, sans chercher à prendre le pouvoir par un coup d'État, qui ne peut m'apporter qu'une présidence non-démocratique ». Même idée reprise en (4) : le candidat annonce qu'il se retirera s'il est battu. Quant à l'énoncé (3), tout entier au présent, il doit alors être considéré comme une sorte de parenthèse, qui commente les deux phrases entre lesquelles il est intercalé. Mais ce qu'il commente, ce n'est pas leur contenu factuel : ce contenu concerne le futur, et on ne voit pas comment des événements *futurs* peuvent amener à conclure que Giscard, *au moment où il parle*, renonce à la menace et au chantage. Le commentaire, en réalité, porte sur l'acte même d'énoncer (2) ou (4), non pas sur le dit, mais sur le dire. Le fait, pour le candidat, de dire, avant les élections, qu'il respectera au lendemain de ces élections, la décision du peuple, ce fait peut suffire à montrer qu'il

refuse, *au moment où il parle*, d'être, comme on disait à l'époque, le « candidat de la peur », et de s'appuyer, pour emporter les suffrages, sur la crainte d'un coup d'État. Dans cette interprétation, comme dans celle, assez différente, donnée au début, l'énoncé (3) comporte bien une allusion, mais à un événement tout autre. Ce n'est pas du général de Gaulle que Giscard se démarquerait, mais de son adversaire actuel, Mitterrand, soutenu par la gauche et par les syndicats : dans une déclaration fort remarquée et fort critiquée, un des principaux leaders syndicaux avait en effet souligné, peu de temps auparavant, qu'une victoire électorale de la droite entraînerait des troubles sociaux. Il est alors facile à Giscard de mettre en contraste sa propre volonté de ne pas faire peur, et l'attitude peu démocratique de ses adversaires, qui espèrent attirer les suffrages en agitant des menaces de grèves et de manifestations. Habilité suprême : en niant qu'il recourra à la force, le candidat de la droite fait en même temps remarquer, mais à un autre niveau, qu'il dispose de cette force et qu'il pourrait donc s'en servir (il n'y a guère de sens à s'engager à respecter le résultat des élections si on n'a pas le pouvoir de ne pas le respecter). Il recourt donc en fait à la même tactique que ses adversaires. Mais, alors que ceux-ci ont l'insigne maladresse de le faire d'une façon explicite, en accomplissant, de la façon la plus caractérisée, l'acte illocutoire de menace, le discours de Giscard a cette habileté de faire peur sans menacer, et cela dans le moment même où le candidat se présente comme n'usant pas de menace. La comparaison des deux tactiques illustrerait parfaitement la différence entre la menace, acte illocutoire, et l'acte perlocutoire consistant à inquiéter (c'est, d'ailleurs, un trait général de la rhétorique giscardienne, dans cette campagne électorale, que d'introduire des sous-entendus ou des présupposés qui vont à l'encontre du contenu explicite : il arrive par exemple à introduire ses critiques les plus méchantes contre son adversaire dans une section consacrée justement à dire qu'il renonce aux attaques personnelles). (Cette remarque est empruntée à une étude de D. Lozano consacrée aux procédés de persuasion utilisés par Giscard d'Estaing et Mitterrand dans leurs interventions télévisées de 1974.)

Le plus important cependant, du point de vue qui est le mien ici, c'est l'allusion à l'énonciation impliquée par la lecture que je propose en ce moment. Elle seule permet d'enchaîner (2) et (3) : (3) commente le dire de (2). Or il est possible d'aller encore plus loin dans cette voie, ce qui amènerait alors à une troisième lecture du texte. J'avais en effet signalé l'existence d'une alternative dont je n'ai, pour l'instant, exploré qu'une seule branche. Une fois admis que Giscard parle, dans le passage analysé, de son accession à la présidence — et non pas de ce qu'il fera une fois président —, il faut encore préciser, en effet, ce qui, dans le statut de « président démocratique », est présenté comme « souhaitable ». Jusqu'ici nous avons supposé que c'était le simple fait d'être élu (bien que de nombreux présidents, peu « démocratiques » aux yeux des partisans de Giscard d'Estaing, soient néanmoins élus). Introduisons maintenant dans le concept de « démocratique » cette exigence supplémentaire que l'élection doit être « libre ». Ce qu'exprimerait alors l'énoncé (1), c'est le désir que le vote des électeurs ne soit le résultat d'aucune pression, d'aucune contrainte. Telle serait l'idée explicitée dans (2). Reste, dans ce cas, le problème de savoir comment un énoncé au futur, donnant des indications sur ce

qui se passera après les élections, peut, en réalité, concerner l'élection elle-même, et la liberté avec laquelle les citoyens doivent y participer.

On arrive à le résoudre si on étend le recours à l'énonciation, déjà utilisé dans l'interprétation précédente. Dans celle-ci, nous supposons que (3) enchaîne sur le fait de dire (2). Faisons une hypothèse supplémentaire : ce qui enchaîne avec (1), c'est également, non pas le contenu de (2), mais le fait de dire (2). Afin que les électeurs se prononcent librement, en se fondant sur leur sentiment et leur raison, et non pas sur leur crainte, le candidat s'engage à respecter leur décision ultérieure, quelle qu'elle soit : sa promesse, *avant le vote*, de ne pas faire appel, *ensuite*, à la force, permet à ce vote d'exprimer vraiment la volonté populaire, et garantit à son élection éventuelle un caractère authentiquement démocratique. Bien sûr, si on admet cette introduction de l'énonciation dans l'enchaînement (1)-(2), on l'admettra à plus forte raison pour l'enchaînement (2)-(3), qui pourra donc être compris, dans cette lecture, de la même façon que dans la précédente, les deux interprétations étant analogues en ce qui concerne la seconde moitié du texte.

Du point de vue théorique, si on s'intéresse au problème général de l'organisation sémantique de l'énoncé, la dernière interprétation proposée a une implication importante, et peut-être paradoxale. Elle suggère en effet d'abandonner l'idée suivante, qui semble pourtant aller de soi, et qui est en tout cas sous-jacente à « l'hypothèse performative » dont j'ai parlé plus haut : « Si, dans le sens d'un énoncé, il est fait allusion à son énonciation, c'est à l'énonciation de l'énoncé dans sa totalité (ou, au moins, pour tenir compte des adverbes d'énonciation, de sa partie syntaxiquement centrale). » Or cette règle ne peut plus être maintenue en ce qui concerne l'énoncé (2), tel que nous l'avons compris en dernier lieu. Car l'énonciation considérée est celle de la proposition complétive enchâssée : « Je respecterai... », et non pas celle de la phrase enchâssante : « Je veux dire par là que... » En d'autres termes, ce qui est enchâssé, du point de vue du sens, ce n'est pas la complétive elle-même, mais son énonciation. Si donc on veut tenter une paraphrase à l'aide d'un verbe performatif, la solution à retenir n'est pas « *Je dis que je veux dire par là...* » ; elle serait plutôt du type « *Je veux dire par là que je dis que je respecterai...* ». On pourrait encore exprimer les mêmes faits en posant que le syntagme *Je veux dire par là que*, bien qu'il contienne l'élément syntaxiquement dominant de la deuxième phrase (en termes génératifs, « le nœud le plus haut »), n'appartient en fait à aucun des énoncés. Il fonctionne comme une conjonction, marquant leur rapport sémantique, en montrant que le second est destiné à expliciter le premier.

Dans le deuxième texte que je vais analyser, il ne s'agit plus d'une relation d'explicitation ou de commentaire, mais d'une opposition, marquée par *mais*. Là aussi, on pourra montrer l'utilité qu'il y a à prendre en compte l'énonciation pour interpréter les enchaînements discursifs. Ce texte (qui, selon la terminologie grammaticale traditionnelle, se réduit à une seule phrase) constitue le début d'une publicité adressée, sous forme de lettre, par un producteur de vin de la région de Bordeaux (personnage que j'appellerai désormais « X »).

« (1) Bien sûr, je ne vais pas vous dire du mal de mes produits... mais,

(2) en toute impartialité, il est bien évident que les vins de Bordeaux se classent parmi les plus somptueux du monde, (3) nul ne me le contestera. » (Les points de suspension appartiennent au texte lui-même. La conjonction *mais* doit être vue comme extérieure aux énoncés numérotés.)

Je supposerai admise, pour l'étude qui suit, la description de *mais* dont je me suis déjà servi plus haut. Il faut donc trouver une conclusion *r*, telle que l'énoncé (1) risquerait de l'appuyer, et qui se trouve démentie par l'énoncé (2). Un premier stade, dans la solution du problème, consiste à rapprocher notre texte de ces séquences « *p* mais *q* », assez fréquentes, où *q* sert à accomplir un acte *A* après que *p* a donné un argument pour ne pas l'accomplir : « Je ne voudrais pas te donner un conseil, mais tu ferais mieux de... », « Cela m'ennuie de te demander un service, mais est-ce que tu ne pourrais pas me prêter cent francs ? » Dans ces séquences, le *r*, fondé sur *p*, est du type « Je ne vais pas accomplir *A* », conclusion démentie *de facto* par *q*, ou plutôt par l'énonciation de *q*, qui revient à réaliser *A*. Si on applique ce schéma au texte de *X*, on doit prendre pour *A* l'acte de vanter ses propres produits. Il est hors de doute que *X* accomplit cet acte lorsqu'il fait, en (2), l'éloge du vin de Bordeaux — puisqu'on sait, dès l'en-tête de cette lettre publicitaire, qu'elle vient d'un viticulteur du Bordelais. Je m'occuperai plus tard, dans une seconde étape, destinée à compléter la solution, du caractère particulier de cette auto-glorification, présentée comme l'application d'une vérité générale concernant tout le vignoble bordelais, et donnée avec la modalité explicite de l'évidence. Pour l'instant, il me suffit de noter que *mais* établit une relation entre (1) et l'acte de dire (2). Ce caractère est encore renforcé par l'expression *en toute impartialité*, qui ne peut se rapporter, ici, qu'à l'énonciation. La présence de cette locution adverbiale montre en effet que celui qui parle exhibe sa parole, qu'il se représente en train de parler : rien d'étonnant donc à ce que l'enchaînement des énoncés prenne en compte, lui aussi, l'événement même que constitue le discours.

Supposons admis ce qui précède : il faut maintenant expliciter le cheminement à la suite duquel l'énoncé (1), qui précède *mais*, peut être vu comme orientant vers la conclusion *r* (= « Je ne vais pas faire *A* », c'est-à-dire « Je ne vais pas faire l'éloge de mes vins »). Pour atteindre ce résultat, il me semble nécessaire de présenter d'abord une analyse linguistique de l'expression *bien sûr*, dont je distinguerai trois emplois, repérés à l'aide d'indices. Le premier, celui de *bien sûr* ₍₁₎, peut être qualifié de constatif. Placé devant une situation conforme à l'énoncé *p*, je peux dire « Bien sûr *p* » pour montrer que je prévoyais cette situation, et, en même temps, qu'elle me déplait. Voyant qu'un enfant a laissé sa chambre en désordre, contrairement à ce qu'il devait faire, mais conformément à ce qu'on pouvait attendre de lui, ses parents lui feront remarquer : « Bien sûr, tu n'as pas rangé ta chambre. » Il est important de noter, pour mon analyse actuelle, que la même fonction constative peut échoir à *naturellement* ou à *évidemment*, mais qu'elle est impossible pour *certes*, *certainement* ou à *coup sûr*. Vu, en effet, que ces trois dernières expressions sont substituables à *bien sûr*, sans produire de différence sémantique notable, dans le texte de *X*, nous pouvons admettre que nous avons affaire à un autre type d'emploi.

La fonction de ce que j'appelle *bien sûr* ₍₂₎ est la suivante. Il présente

le destinataire comme tenté de douter de ce qu'on va lui dire, et sert à lui reprocher ce doute. C'est le cas dans le dialogue : « Est-ce que tu es allé au cinéma? — Bien sûr, j'y suis allé. » Mais cette solution ne semble pas à retenir pour notre texte — au moins, si on admet que X est l'énonciateur de l'assertion accomplie en (1). D'une part, on ne voit pas pourquoi X supposerait, ou ferait semblant de supposer, que le destinataire le croit capable de critiquer sa propre marchandise. D'autre part, en supposant même que X se donne l'apparence de vouloir imposer (1) à un allocutoire récalcitrant, on ne retrouverait plus le r que j'ai postulé pour comprendre « mais (2) ». Interprété avec un *bien sûr* (2), (1) orienterait au contraire vers une conclusion du type « Je vais dire du bien de mes vins » — de sorte qu'on attendrait, après *mais*, un énoncé de valeur opposée, suggérant certaines réserves, par exemple : « Il y a Bordeaux et Bordeaux », « L'appellation Bordeaux n'est pas une garantie par elle-même », etc.

Le troisième emploi de *bien sûr*, que j'appellerai « concessif », présente la proposition qui le suit comme exprimant l'opinion de l'allocutoire, opinion que l'on ne met pas en doute, mais dont on ne veut pas tirer les conséquences que celui-ci lui donne (« Bien sûr il y a des injustices en France, mais regarde ce qui se passe en URSS »). On peut dire, dans ce cas, que le locuteur donne l'allocutoire comme énonciateur de l'assertion qui suit *bien sûr* (3). Si on choisit cette interprétation l'assertion faite en (1) doit être attribuée au lecteur de la lettre, suspecté de penser d'emblée, en voyant la publicité, « Encore un qui ne va pas dire du mal de sa marchandise ». Mais il me faut compliquer encore un peu l'analyse, afin de faire apparaître le r dont j'ai besoin. Je supposerai qu'un *bien sûr* (2) et un *bien sûr* (3) sont amalgamés ici. Tout en rendant l'allocutoire responsable de l'assertion contenue en (1) (effet de *bien sûr* (3)), X introduit dans celle-ci un *bien sûr* (2), qui lui donne le caractère de l'évidence. On pourrait représenter ce mouvement par le schéma :

Vous avez raison de penser : « Bien sûr₍₂₎ il ne dira pas de mal... »

Bien sûr₍₃₎

Je ne chercherai pas à justifier ici cette hypothèse : il faudrait, pour cela, montrer qu'on peut l'appliquer à un grand nombre d'autres textes. Je voudrais seulement faire voir qu'elle permet de résoudre mon problème, à savoir la production d'un r expliquant le *mais*. Car le fait que l'allocutoire soit persuadé à l'avance que la lettre ne peut pas contenir de critiques, ou même, si on lit (1) comme une litote, qu'elle contient des éloges, ce fait peut être considéré comme rendant inutiles ces éloges évidemment partiels. Et l'on comprend alors que l'énoncé (2), où X, malgré cela, entreprend de dire du bien des produits de X, soit introduit par *mais*. Certes il a été signalé tout à l'heure que (1), interprété avec un *bien sûr* (2), aurait une orientation argumentative opposée à celle qui est nécessaire pour expliquer ce *mais* — si l'énonciateur de l'assertion était X. Mais il en va tout autrement si l'on place ce *bien sûr* (2) dans le champ d'un *bien sûr* (3), qui lui confère un autre énonciateur. Que je sache à l'avance ce que je vais dire, et que vous, vous le sachiez, les deux choses ont des conséquences bien différentes.

(N.B. L'interprétation ici proposée pour (1) suppose qu'à un certain niveau de l'interprétation, le responsable de l'acte illocutoire, *i.e.*, dans ma terminologie, l'énonciateur, soit identifié avec un personnage différent de celui qui revendique la responsabilité de l'énonciation, *i.e.* du locuteur. Lorsqu'il y a une telle divergence entre les personnages de l'énonciation et ceux de l'illocutoire, quel est le référent du pronom *je*? Dans mon exemple, il est clair que ce pronom renvoie au locuteur. Je pense d'ailleurs que l'on peut considérer ceci comme une règle générale commandant la sémantique de *je*. Mais, pour énoncer cette règle, il faut avoir distingué locuteur et sujet parlant. Car *je* ne renvoie pas au sujet parlant lorsque celui-ci est distinct du locuteur. C'est ce que l'on constate dans le style direct. Lorsque X dit « Y a dit : *Je viendrai* », *je* ne désigne pas X, c'est-à-dire le sujet parlant qui est en train de produire l'énoncé *Je viendrai*. Si on admet que, dans le style direct, le sujet parlant est seulement le porte-parole de l'auteur original du discours rapporté (ici Y), ce dernier doit, selon mes conventions terminologiques, être considéré comme locuteur et il n'y a rien d'étonnant à ce que le *je* renvoie à lui¹.)

J'ai annoncé une deuxième étape dans l'analyse du texte de X. Il s'agit de nuancer la description donnée jusqu'ici à (2), selon laquelle, dans cet énoncé, X fait l'éloge de ses vins. Car cet éloge est présenté d'une façon indirecte, comme conséquence d'une proposition universelle concernant les vins de Bordeaux. Ceci permet à X de revendiquer pour ses paroles la modalité de l'évidence, modalité marquée à la fois par le *Il est évident* de (2), et par l'incise (3) (= « Nul ne me le contestera »).

Une remarque générale, d'abord, sur le double fonctionnement des expressions modales (*Il est possible, certain, probable, évident...*) auxquelles j'assimile les indications de source (*Selon certains, A ce qu'on m'a dit, D'après un tel...*). Pour abrégé, j'appellerai *Mp* une phrase constituée par une proposition *p*, elle-même affectée par l'un de ces opérateurs (représenté par *M*). Si on examine la façon dont *Mp* peut être enchaînée, dans un discours, à une autre phrase, notée *q*, on peut distinguer — au moins — deux types possibles de contextes. Dans certains cas, c'est

1. Je caractériserai le style indirect (libre ou lié) par le fait qu'il ne comporte pas — contrairement au style direct — de divergence entre le locuteur et le sujet parlant. Ce dernier n'y est pas porte-parole, il ne prétend pas faire entendre une énonciation dont il ne serait pas l'auteur. De sorte que le pronom *je* — qui renvoie toujours au locuteur — renvoie aussi, dans ce cas, au sujet parlant. Mais cela n'implique pas que le sujet parlant soit énonciateur des actes illocutoires dont il est question dans son discours. En fait il y a alors, selon moi, deux possibilités. L'une, propre à ce que j'appelle « discours rapporté », est que ces actes ne soient pas présentés comme accomplis dans l'instance de discours où on parle d'eux, mais seulement cités, racontés, mentionnés : ils n'ont ainsi, dans cette instance de discours, aucun énonciateur. L'autre possibilité, caractéristique de ce que j'appelle « polyphonie », ou encore « pluralité des voix », est que ces actes soient présentés comme accomplis, qu'ils soient donc joués, mais qu'ils soient attribués à un énonciateur différent du locuteur (en l'occurrence à la personne censée être l'auteur du discours original). Cette personne devient alors énonciatrice à l'intérieur même du discours second : elle est donnée comme assertant, ordonnant, etc., à travers un discours dont elle n'est pas l'auteur. Sur la différence entre polyphonie et discours rapporté, voir le ch. 1 de *Les Mots du discours*, Paris, Éditions de Minuit, 1980, p. 44.

l'information apportée par M qui supporte l'enchaînement. Cf. « Un bon observateur a les moyens de faire certaines prévisions. Par exemple, il est évident que le gouvernement va démissionner », ou encore « Des rumeurs absurdes ont été répandues. Selon certains, le gouvernement va démissionner ». Dans ces deux exemples, la démission du gouvernement, qui joue le rôle de p , ne pourrait pas, sans les opérateurs M (*Il est évident*, *Selon certains*), appuyer les conclusions q (*Un bon observateur a les moyens de faire certaines prévisions*, *Des rumeurs absurdes ont été répandues*). Je parlerai, ici, de modalités « opaques ». Mais il en va différemment dans d'autres contextes, où M est « transparent » ; l'enchaînement se fait directement sur p , et M marque seulement, en incise, une attitude, assurance ou réserve, de celui qui parle à l'égard de ce qu'il dit : « Le président de la République est dans une situation difficile.

Selon certains
Il est évident que

 le gouvernement va démissionner. » Ici p , à lui seul, motive l'enchaînement. Ni le fait que la démission soit l'objet d'une rumeur, ni son caractère évident ne sont donnés comme les causes des difficultés présidentielles. (On sait d'ailleurs que cet usage transparent, auquel on recourt souvent, pour donner à sa parole une connotation d'objectivité, permet de grandes malhonnêtetés : un journaliste, par exemple, dégage sa responsabilité en faisant précéder l'indication p d'un *Il est possible* ou d'un *Selon certains*. Mais il ne devrait pas, dans ce cas, appuyer sur Mp des affirmations qui ne peuvent découler que de p lui-même, et qui perdent toute raison d'être si les « certains » se trompent ou si la possibilité se révèle contraire aux faits.)

Revenons maintenant à X. Fait-il, dans l'énoncé (2), l'éloge des vins de Bordeaux, et, par conséquent, des siens? Sans aucun doute, si on lit comme transparente la modalité *Il est évident* — et c'est ainsi que nous l'avons lue jusqu'ici. Mais il est aussi possible, et même nécessaire, de procéder à une lecture opaque. Dans ce cas, (2) serait, non plus une assertion évidente, mais l'assertion d'une évidence : X y signalerait — et cela, à coup sûr, on ne saurait le lui contester — que le vignoble bordelais passe pour un des meilleurs du monde. (Il faudrait alors comprendre — ce qui est tout à fait habituel — « se classent » comme « sont classés ».) Dans cette interprétation, les rapports entre les énoncés (1) et (2) sont légèrement différents de ce qui a été supposé jusqu'ici. Certes on peut maintenir pour (1) le même r : « Je ne vais pas faire A » (où A est l'acte de louer ses produits). Mais, alors que nous avons décrit (2), jusqu'à présent, comme l'accomplissement de A, il faut dire maintenant qu'il donne un argument contre r , c'est-à-dire qu'il sert à autoriser A.

L'intéressant, me semble-t-il, n'est pas de choisir entre ces deux interprétations, mais de les maintenir simultanément. Car il est clair que l'argument choisi pour autoriser A (si on admet la seconde lecture) est tel qu'on ne peut le donner sans en même temps, *ipso facto*, accomplir A (d'où la première lecture : quand X montre son droit à louer ses produits, il fait déjà, indirectement, leur éloge). On a donc une oscillation perpétuelle entre deux lectures, oscillation favorisée par l'ambivalence de la modalité (je me garderai bien de parler d'ambiguïté — ce qui impliquerait que l'on choisisse une solution ou l'autre, et que l'on bloque l'oscillation). En étudiant le discours de Giscard d'Estaing, nous avons déjà

mis en évidence une diversité d'interprétations possibles. Mais elles étaient incompatibles. Si donc cette multiplicité était voulue par l'auteur (ce dont je ne sais rien), cela ne pouvait tenir qu'à une habileté rhétorique, permettant de dire à la fois, à des personnes différentes, ce que chacune désire entendre. Il n'en va pas de même dans le texte de X, qui n'est pas un texte « à double entente ». Les deux lectures sont ici nécessaires — en ce sens que chacune entraîne l'autre : l'oscillation, dans ce cas, est constitutive du texte (ce qui ne contredit nullement l'analyse qui, pour la faire apparaître, distingue ses deux pôles).

De cette analyse, quelle conséquence peut-on tirer en ce qui concerne le problème qui est le mien ici, celui de l'énonciation? D'abord une confirmation de ce qui était déjà apparu à propos du texte politique. L'enchaînement de deux énoncés peut se faire au niveau de leur énonciation, ce qui est dit dans l'un allant soit dans le sens, soit en sens inverse de ce qui est fait au moyen de l'autre. Rien d'étonnant d'ailleurs à trouver ces possibilités d'enchaînement dans le discours, étant donné qu'elles sont caractéristiques, nous l'avons vu au début, de certains mots de la langue. Mais la publicité du marchand de vins a permis de retrouver une autre hypothèse déjà avancée lors des analyses plus strictement linguistiques. En étudiant *puisque* à travers une phrase pascalienne de structure *p puisque p*, nous avons supposé que les deux *p* n'appartiennent pas au même discours. Le second relève d'un discours que l'allocutaire a, ou pourrait avoir, déjà tenu, le premier, d'un discours qu'on lui tient. L'énonciateur de l'assertion exprimée dans le second *p* n'est donc pas le locuteur mais l'allocutaire : « Crois-moi lorsque je dis *p*, étant donné que tu l'as dit toi-même. » La publicité qui vient d'être étudiée montre de la même façon comment il est possible de jouer avec l'identité de l'énonciateur : nous n'avons pu établir la valeur argumentative de l'énoncé (1), et, par là, l'organisation sémantique du passage étudié, qu'en attribuant l'assertion contenue dans cet énoncé à l'allocutaire du texte pris dans sa totalité. Ce qu'il faut donc considérer, pour comprendre la langue ou le discours, ce n'est pas le phénomène empirique de la parole, avec l'image saussurienne des ondes qui partent de la bouche de A et frappent l'oreille de B. L'énonciation dont il est question ici, c'est un lieu où des subjectivités sont à la fois opposées et identifiées l'une à l'autre.

DÉLOCUTIFS, PERFORMATIFS, DISCOURS INDIRECT.

La dernière section de cette étude sera consacrée à un groupe de phénomènes qui peuvent sembler fort étrangers les uns aux autres, mais dont je voudrais montrer l'origine commune. Ma thèse est en effet qu'ils illustrent la même tendance à constituer des prédicats à partir d'énonciations.

Qu'on me permette d'abord un court détour théorique. La conception nominaliste du langage, formulée d'une façon très vague et banale, consiste à réduire le sens des mots à leurs emplois : les adjectifs *rouge* ou *intelligent* ne signifient rien, ils désignent des classes de choses ou de personnes, celles dont on dit : « C'est rouge », ou « Il est intelligent ». A quoi l'on

objecte, d'une façon tout aussi vague et banale, que si on emploie ces énoncés, c'est bien parce que leurs constituants sont doués d'une signification intrinsèque : c'est parce que *rouge* et *intelligent* renvoient à des « qualités », qu'on les utilise à propos de certains objets, auxquels on reconnaît ces qualités, et qu'on refuse de les employer à propos d'autres, qui en semblent dépourvus. D'où le cercle bien connu : le sens du mot est constitué par ses emplois, mais ses emplois sont déterminés par son sens. Pour sortir de ce cercle, quelque peu fastidieux, il faudrait que le sens sur lequel se fondent les emplois (et que je noterai S_1) soit différent du sens S_2 constitué par référence à ces emplois (ce qui n'exclut d'ailleurs pas que S_1 soit lui-même relatif à l'emploi du mot dans un sens antérieur S_0 , et ainsi de suite). Il est donc nécessaire, si le nominalisme ne doit pas être circulaire, d'expliquer que des emplois où un segment linguistique a la valeur S_1 amènent à conférer à ce même segment une valeur tout autre, S_2 . Cette métamorphose, on peut, je crois, la fonder sur l'énonciation. Car l'acte d'employer une expression (dotée d'un sens S_1) peut avoir, et a généralement, une signification bien différente de celle que possède l'expression elle-même. Si donc l'expression prend, par la suite, un sens S_2 relatif à des énonciations où elle est intervenue, il est possible que S_2 soit fort éloigné de S_1 . C'est ce mouvement que je vais illustrer.

Mes deux premiers exemples concerneront le phénomène de délocutivité, phénomène découvert par E. Benveniste (qui l'a défini d'une façon peut-être trop restrictive), et dont l'étendue a été montrée ensuite dans divers travaux, notamment dans un article de B. de Cornulier dont je vais m'inspirer¹. Je proposerai, pour ce phénomène, la définition suivante. Soient E_1 et E_2 deux expressions formellement apparentées, et telles que E_2 soit dérivée à partir de E_1 (avec la possibilité que E_1 et E_2 soient matériellement identiques, et constituent, par exemple, deux mots homonymes). Appelons S_1 et S_2 leurs valeurs sémantiques respectives. On considérera E_2 comme un délocutif de E_1 si l'on admet qu'il y a, dans la signification S_2 , une allusion à des actes accomplis en énonçant E_1 (employé avec la valeur S_1), et si l'on pense en outre que cette allusion explique la dérivation conduisant à E_2 à partir de E_1 (je laisse de côté la question de savoir si cette dérivation est synchronique ou diachronique ; elle est sans doute à la fois l'un et l'autre).

Je vais d'abord traiter, au moyen de cette définition, un exemple bien connu, signalé par Benveniste, et retravaillé par Cornulier. On sait que le substantif latin *salus* possède, au moins, les deux acceptions suivantes :

- S_1 = santé (d'où l'on tire : maintien en bonne santé, conservation).
- S_2 = salutation.

Je prendrai pour E_1 le signifiant *salus* muni de la signification S_1 , et pour E_2 , ce même signifiant, mais compris comme S_2 . Si l'on admet en outre que E_2 est dérivé de E_1 , il est assez facile de tenir cette dérivation pour délocutive. On admettra qu'à un premier stade, seul existe le mot

1. E. BENVENISTE, « Les verbes délocutifs », *Problèmes de linguistique générale*, Paris, 1966, ch. 23, p. 277-285. — B. de CORNULIER, « La notion de dérivation délocutive », *Revue de linguistique romane*, 1976, pp. 116-144.

E_1 . A un second, ce mot serait utilisé (en vertu de sa valeur sémantique S_1) comme formule pour saluer. Par politesse on souhaite bonne santé aux gens qu'on rencontre, en leur disant « *Salus!* » (= « $E_1!$ »). Le troisième stade est celui de la dérivation délocutive, où se crée un nouveau mot E_2 , dont le signifiant, *salus*, est identique à celui de E_1 , et dont la signification est : acte qu'on accomplit, notamment, en employant E_1 , c'est-à-dire en disant « *Salus!* » (= « $E_1!$ »). A un quatrième stade enfin, important pour ce que je vais dire, par la suite, à propos du performatif, la formule « *Salus!* » peut être réinterprétée à partir de la nouvelle valeur S_2 , ce qui amène à la comprendre comme « $E_2!$ ». D'où l'idée que pour accomplir une salutation, on énonce ce que l'on fait, à seule fin de le faire. Et cela n'est certainement pas faux ; mais cela représente, il faut le voir, l'aboutissement très indirect d'un long processus.

Le même schéma me servira à expliquer, à partir du syntagme *mon seigneur*, jouant le rôle de E_1 , la formation du substantif *monseigneur*, pris comme E_2 . Je supposerai qu'à un premier stade, seul existe le syntagme E_1 , où *mon* est un possessif commutant avec *ton*, *son*..., et où il est possible d'intercaler un adjectif (*bon*, *noble*, *méchant*...) entre *mon* et *seigneur*. Ce syntagme signifie la même chose que *mon maître* (telle est la signification S_1) et permet au locuteur de désigner la personne dont il se reconnaît le vassal. Au second stade, il se crée, fondée sur la valeur S_1 de E_1 , une formule d'adresse stéréotypée : l'inférieur dit « Mon seigneur ! » (= « $E_1!$ ») à son supérieur. D'où un troisième moment, où une dérivation délocutive amène à former le substantif E_2 (*monseigneur*), dont la signification S_2 serait, approximativement : personne à qui on s'adresse en lui disant « Mon seigneur ! ». Le syntagme est devenu une unité figée, que A. Martinet appellerait « synthème », et qui constitue une sorte de titre honorifique : « Monseigneur X a déclaré à monseigneur Y que... » Quant au quatrième stade, qui est actuellement attesté, c'est celui où la formule d'adresse « $E_1!$ » est réinterprétée à travers le titre E_2 . Si un catholique, et, à plus forte raison, un non-catholique, s'adresse à un évêque en lui disant « Monseigneur ! », il n'aura pas l'impression, pour autant, de le reconnaître comme son seigneur (c'est la raison pour laquelle la formule se transcrit habituellement, de nos jours, en un seul mot).

Une explication analogue vaudrait, évidemment, pour *monsieur* et *madame* (le premier stade est si bien oublié qu'on ne trouve même plus redondant de dire « Mon cher monsieur », « Ma chère madame »). Reste, bien sûr, le problème — que je ne saurais résoudre — d'expliquer pourquoi la dérivation délocutive ne se produit pas toujours. Pourquoi n'y a-t-il pas un substantif *mongénéral*? Pourquoi, d'autre part, E_2 prend-il tantôt telle forme, tantôt telle autre? Pourquoi n'a-t-on pas, par exemple, créé le substantif *masœur* pour désigner les religieuses, mais seulement *sœur*, mot qui, dans ce sens, s'explique comme délocutif construit à partir de la formule d'adresse « Ma sœur ! » (Il faut cependant noter que des créations délocutives de ce type, même si elles n'appartiennent pas au lexique standard de la langue actuelle, restent cependant des virtualités que l'initiative individuelle peut réaliser, et qui deviendront peut-être un jour régulières. Ainsi j'ai relevé, dans le volume 13 des *Hommes de bonne volonté* de Jules Romains (*Mission à Rome*), au chapitre 18, une

phrase où l'on peut imaginer une tentative de substantification de la formule militaire d'adresse « Mon lieutenant ! ». Réfléchissant à la médiocrité de la carrière militaire, Mionnet se dit à lui-même : « Mener jusqu'à 35, 38 ans, la vie de mon lieutenant de chasseurs alpins... » Certes il n'est pas impossible de donner à cette proposition une lecture non délocutive, où elle serait paraphrasable par : « Mener jusqu'à 35, 38 ans la vie du lieutenant que j'ai eu aux chasseurs alpins. » Mais il n'est nulle part dit, dans ce qui précède, que Mionnet ait fait son service aux chasseurs alpins. De plus il est pour le moins inhabituel de dire « mon lieutenant *de* chasseurs alpins » pour désigner une personne particulière, celle qu'on a eue pour lieutenant *aux* chasseurs alpins. Ainsi on ne dirait guère « Connais-tu mon lieutenant de chasseurs alpins? »)

Ces problèmes, que je signale au passage, n'enlèvent rien au fait fondamental de la délocutivité. Des expressions désignant des qualités ou des événements du monde (*monseigneur* ou *salus*, compris comme titre et comme acte de salutation) sont constituées à partir des actes de parole où interviennent les mots qui leur servent de base. Ce qui illustre la thèse que j'ai proposée au début de cette section, et qui se voudrait une forme non circulaire et quasi expérimentale du nominalisme. Les termes au moyen desquels nous parlons de la réalité, avec le sentiment de désigner des propriétés des choses, peuvent n'être que la cristallisation d'énonciations antérieures. L'acte de parler, dans lequel j'applique des prédicats aux objets du monde, sert lui-même de fondement à des prédicats nouveaux.

Pour résoudre ce qu'on pourrait appeler le paradoxe du performatif, la meilleure façon me semble de le rapprocher du phénomène de délocutivité. Je voudrais, ici, à la fois reformuler et illustrer une thèse que j'ai déjà présentée à plusieurs reprises¹. Je partirai d'une définition très banale du performatif, énoncé qui (a) a la forme assertive et devrait donc, d'après cette forme, servir à annoncer qu'un événement E s'est produit, mais qui (b) est employé afin, non pas d'annoncer la réalisation de E, mais de la produire. A cette définition correspondent, notamment, des énoncés à la première personne du présent, du type de « Je te permets de X », « Je t'ordonne de X »... Ce que j'ai appelé « paradoxe » tient à ce que la fonction du performatif, qui n'a plus aucun caractère assertif, n'empêche pas son comportement linguistique de rester, pour l'essentiel, celui d'un énoncé assertif : cf., par exemple, la possibilité, signalée par Cornulier, de coordonner par *et* deux performatifs (« Je te permets de manger et je t'ordonne de boire »), alors que la coordination devient impossible si l'un des performatifs a été remplacé par un énoncé non performatif de fonction analogue (on n'a pas : « Je te permets de manger et bois ! »). Certes ce paradoxe touche peu les philosophes du langage, sensibles avant tout à la fonction. Et il ne touche pas davantage la linguistique traditionnelle, qui s'occupe seulement de la structure de l'énoncé

1. Voir, par exemple : *Dire et ne pas dire*, *op. cit.*, p. 73-74. — « Je trouve que », *Semantikos*, vol. 1, n° 1, 1975, Paris, p. 84-86 (repris dans *Les Mots du discours*, ch. 2).

et de ses possibilités combinatoires, sans s'inquiéter des usages auxquels il sert. Si, en revanche, on refuse de séparer la structure de la langue et sa fonction, on a quelque inquiétude devant la divergence que manifestent, dans le cas particulier du performatif, la syntaxe et la pragmatique.

La solution que je propose consiste à représenter la performativité sur le même modèle que la délocutivité. Soit un énoncé performatif construit sur le schéma « Je V que p » (où V remplace un verbe désignant aujourd'hui un acte illocutoire, comme *promettre*, *ordonner*, etc.). Je supposerai qu'à un premier stade, V a une signification S_1 sans rapport direct avec les actes de parole. Appelons V_1 le signe constitué par le signifiant V et le signifié S_1 . A un second stade, la formule « Je V que p » est utilisée pour accomplir un certain acte illocutoire A. Elle n'est pas encore performative, puisque V_1 ne signifie pas un type d'actes de parole — de sorte que l'énoncé, interprété de façon assertive, asserte tout autre chose que l'accomplissement de A. (Certes, dans la mesure où A est illocutoire, l'énoncé, d'après son sens même, *caractérise* son énonciation en lui attribuant l'efficacité juridique liée à A, mais il ne se donne pas pour fonction d'annoncer que A a eu lieu.) Imaginons maintenant, à une troisième étape, une dérivation délocutive : le signifiant V prend une signification S_2 paraphrasable comme : faire un acte analogue à celui qui s'accomplit, de façon privilégiée, en énonçant « Je V que p », autrement dit, faire A. Appelons V_2 le nouveau signe créé à partir de l'emploi de V_1 . L'existence de ce verbe rend possible une quatrième étape, selon un processus parallèle à celui que j'ai décrit au paragraphe précédent : la formule « Je V que p » sera réinterprétée en comprenant V comme le signifiant de V_2 . Lue sous la forme d'une assertion, elle annonce alors que le locuteur accomplit l'acte A, acte qui s'accomplit justement grâce à elle. Elle satisfait par conséquent aux critères du performatif ; mais sa performativité constitue une sorte d'illusion nécessaire, sous-produit d'une évolution qui n'est nullement dirigée vers elle. Ce qui est fondamental, en revanche, c'est la resémantisation du signifiant V compris, à partir de la troisième étape, par rapport à l'acte dont il permet la réalisation. L'action s'incorpore ainsi aux mots qu'elle utilise, et renouvelle leur valeur.

Quelques exemples, maintenant. Ils concerneront des verbes auxquels on peut, encore aujourd'hui, reconnaître les deux significations S_1 et S_2 dont j'ai besoin. Mais je pense qu'une recherche philologique pourrait arriver aux mêmes résultats à propos de verbes comme *promettre*, *ordonner*, qui n'ont plus guère, actuellement, que la valeur S_2 , ou une valeur dérivée. Commençons par le verbe *souhaiter*, qui donne souvent lieu à des énoncés performatifs (« Je te souhaite bonne chance »). La première étape que je dois postuler est celle où le verbe aurait seulement une signification S_1 d'ordre psychologique, proche de celle de *désirer* (cette valeur est encore fréquemment attestée, cf. : « Il souhaite, sans oser le dire, la victoire de la droite »). Dans une deuxième étape, le verbe est utilisé, avec sa valeur S_1 , pour accomplir un acte de parole particulier, l'acte A, consistant à s'associer verbalement aux désirs d'autrui — acte auquel peut être attribuée une influence quasi magique en faveur de leur réalisation (c'est cet acte A qu'on demande à quelqu'un d'accomplir quand on lui dit : « Souhaite-moi bonne chance »). On conçoit facilement que A puisse s'accomplir, notamment, au moyen d'une formule dans laquelle

on déclare désirer soi-même la réussite de la personne à qui on parle, par exemple avec une formule « Je souhaite que... » (où *souhaiter* est purement psychologique). La phrase 3 est celle où le verbe *souhaiter* prend, par dérivation délocutive, un signifié S_2 relatif à l'acte qu'on peut réaliser en l'employant. Souhaiter, c'est alors faire l'acte A, sens que l'on trouve, par exemple, dans « Pierre a souhaité bonne chance à Jacques, mais il désirait son échec ». On notera, à ce propos, qu'un phénomène de nature strictement syntaxique accompagne cette seconde valeur qui devient en effet la seule possible si *souhaiter* a pour complément un pronom datif ou un nom régi par *à* (« Pierre m'a souhaité... », « Pierre a souhaité à Jacques... »). Ce complément désigne alors le destinataire de l'acte de souhait. Il est facile, maintenant, de se représenter la dernière étape, où les formules du type « Je souhaite que... » sont lues avec la valeur S_2 pour le verbe principal. Elles répondent, après cela, à la double exigence impliquée par la performativité : elles assertent que le locuteur fait l'acte A, et servent spécifiquement à faire cet acte.

Mon second exemple sera fourni par le verbe allemand *danken*, qui possède, parmi ses significations, celle de *remercier*. Mais sa formation doit être un peu différente de celle qu'on attribue généralement au verbe français¹. *Remercier* passe souvent en effet pour un délocutif du type le plus simple, dérivé de la formule « Merci ! », et signifiant : faire l'acte qui s'accomplit, notamment, en disant « Merci ! ». Mécanisme qui ne saurait être postulé pour l'allemand, puisque la formule allemande correspondant à « Merci ! », à savoir « *Danke!* » vient elle-même du verbe *danken* : elle est généralement décrite comme une abréviation pour « (*Ich*) *danke (Dir)* » (= « (Je) (te) remercie »). Il faut donc supposer une dérivation un peu plus compliquée. Je me fonderai sur le fait que *danken* possède aussi la signification : être redevable, devoir à quelqu'un (« *Paul dankt ihm das Leben* » = « Paul lui doit la vie »). C'est cette valeur que je prendrai pour S_1 . Pour la phrase 2, on supposera — et cela n'a rien de paradoxal — que le verbe a été utilisé, avec l'acceptation S_1 , dans des formules du type « *Ich danke Dir...* » (« Je te suis redevable... »), permettant à l'énonciateur de satisfaire, partiellement au moins, à son devoir de gratitude, par la reconnaissance de sa dette. A partir de là une dérivation délocutive « classique » conférerait à *danken* une signification nouvelle S_2 : faire l'acte rendu possible, notamment, par la formule précédente, c'est-à-dire remercier. Tout est en place alors pour la dernière étape, celle de l'illusion performative, qui consiste à relire cette formule, comme font les Allemands aujourd'hui, à travers le nouveau sens S_2 . On a alors le sentiment qu'en énonçant « (*Ich*) *danke (Dir)* », non seulement on accomplit, mais en même temps on affirme accomplir l'acte de remercier. La comparaison entre *remercier* et son correspondant allemand *danken*

1. Dérivation proposée par Benveniste, mais critiquée par Anscombe (« Délocutivité benvenistienne, délocutivité généralisée et performativité », *Langue française*, 42, mai 1979, p. 75). La dérivation proposée par Benveniste — comme l'a remarqué Anscombe — oblige à reconnaître que certains verbes, comme *remercier*, désignent un acte illocutionnaire avant leur emploi dans des énoncés performatifs, et sont employés dans ces énoncés en vertu de cette signification préalable. Ce qui amènerait à restreindre la théorie de la performativité présentée ici, en en excluant les verbes de ce type.

a l'avantage de montrer combien sont proches délocutivité et performativité. La seule différence est que, pour le français, la formule « Merci ! », point de départ généralement admis pour la production de *remercier*, ne contient pas elle-même ce verbe. En allemand, au contraire, la formule de base contient déjà le terme produit ; mais elle le contient seulement du point de vue du signifiant : le *danken* utilisé dans la formule de la seconde étape n'est pas, quant au sens, celui qui est construit dans la troisième.

Avant de quitter le verbe *remercier*, je voudrais signaler une sorte de sur-dérivation, dont il est actuellement l'objet, processus qui n'a pas encore abouti à la création d'un performatif, mais qui le fera peut-être. Le point de départ, pour ce nouveau processus, est le point d'arrivée de la dérivation qui a créé le sens : faire l'acte de parole accompli en disant « Merci ! ». Cette valeur va donc jouer le rôle de S_1 . La première étape est celle où le verbe n'a pas d'autre sens que celui-là. Or il se trouve (stade 2) qu'on utilise ce verbe dans des énoncés destinés à accomplir un tout autre acte, celui de congédier, de licencier, de renvoyer. Pour se débarrasser d'un employé, on lui déclare qu'on le remercie (au sens S_1) pour son travail antérieur. D'où la troisième étape, où, par dérivation délocutive, il se crée, pour le même signifiant, un signifié S_2 produit à partir de l'acte en question, et à peu près équivalent à celui de *congédier*. (En témoigne cette phrase extraordinaire : « Les difficultés économiques obligent l'entreprise à remercier certains de ses employés. ») On aurait une quatrième étape, et la création de nouveaux énoncés performatifs si, dans la formule « Nous vous remercions », dite pour congédier, le verbe *remercier* était compris avec la signification S_2 . Le locuteur aurait alors le sentiment qu'il fait ce qu'il affirme faire — ce qui n'est sans doute pas encore tout à fait le cas. Si mon hypothèse générale sur l'origine des performatifs est exacte, il n'y a rien d'exceptionnel dans la situation que nous connaissons actuellement avec le verbe *remercier*, utilisé dans des formules destinées à congédier, susceptible, d'autre part, de la signification « congédier », mais qui ne la possède pas dans ces formules. Une telle situation se serait produite pour chaque performatif, avant qu'il ne soit pleinement installé.

La performativité me servira encore à traiter un problème qui a beaucoup préoccupé les puristes francophones pendant la première partie du xx^e siècle. Que penser de la formule « Je m'excuse », qui tend à se généraliser pour demander pardon, et devient ainsi équivalente de « Excusez-moi ! », « *Entschuldigung!* », « *Sorry!* »? Dans les querelles qui se sont élevées à propos de cette formule, il me semble impossible de ne pas donner raison à ceux qui l'ont condamnée, *au moment où ils l'ont condamnée* (à supposer, en outre, qu'on admette les condamnations en ces domaines — ce qui est une autre affaire). Leur argument était que l'expression « Je m'excuse » peut seulement signifier « Je me pardonne », « Je me fais grâce à moi-même » ; or il est bien outrecuidant, si on a marché sur le pied de quelqu'un, de se donner à soi-même un pardon que peut seule accorder la victime.

Tout ce qu'on a répondu pour défendre la formule me semble assez faible. On s'appuie sur l'observation qu'un énoncé *A excuse B* a deux significations possibles :

(a) A pardonne à B.

(b) A donne (à un tiers) des raisons tendant à disculper B.

D'où l'on conclut qu'il y a aussi deux possibilités pour le réfléchi « A s'excuse ». L'une, fondée sur (a), serait « A se pardonne à lui-même ». C'est à cette seule interprétation que pensent les adversaires de la formule. Mais, disent ses défenseurs, il y en a une autre, fondée sur (b). Elle équivaut à peu près à « A donne des raisons tendant à le disculper lui-même », valeur largement attestée. Remplaçons *A* par *Je*, et nous obtenons, pour la formule en discussion, une lecture qui n'a plus rien d'outrecuidant. Celui qui l'emploie déclare qu'il donne des raisons pour se disculper, ce qui est tout à son honneur (cf. Grévisse, *le Bon Usage...*, § 601). Mais un problème subsiste, que Grévisse ne veut pas voir. C'est qu'en disant « Je m'excuse », on ne donne en fait aucune raison, aucun argument, on n'invoque ni justification ni circonstances atténuantes. Certes la phrase « A s'est excusé » peut signifier que A a présenté sa propre défense. Mais si A, en tout et pour tout, dit « Je m'excuse », il ne présente aucune défense. De sorte que le *Petit Robert* me paraît tout à fait justifié de déclarer la formule « incorrecte ».

On devine cependant que, si j'ai introduit cette discussion de morale linguistique (qui me concerne fort peu), c'est afin de poser des problèmes de fait et non pas de norme. J'en vois deux essentiellement. D'abord, je remarque que la formule, *aujourd'hui*, ne choque plus. Et il suffit, pour la justifier, de noter que *s'excuser* peut signifier « demander pardon ». De sorte qu'il n'est plus ni absurde ni outrecuidant de dire « Je m'excuse » — comme on dit « Je demande pardon ». Le fait important, pour moi, c'est qu'au moment où les puristes se querellaient, aucun ne songeait à une telle réponse, qui aurait pourtant clos le débat. Et la seule raison possible pour qu'ils n'y aient pas songé, c'est que *cette signification, à l'époque, n'existait pas, et qu'elle est postérieure à la formule*. Il n'est pas absurde, alors, de supposer qu'elle en est une conséquence. L'expression « Je m'excuse » étant utilisée pour demander pardon, on en est venu à donner pour signification au verbe *s'excuser* l'acte dont il permet l'accomplissement, et à l'interpréter comme « demander pardon ». Mouvement qui correspond exactement à la dérivation délocutive, c'est-à-dire à la troisième phase des processus que j'ai décrits plus haut. Dans le cas que nous étudions, cette phase a été suivie d'une quatrième étape : la génération actuelle a l'impression d'une lecture littérale lorsqu'elle interprète « Je m'excuse » comme « Je demande pardon ». On a alors le sentiment d'un performatif achevé, dont l'énonciateur serait bien étonné si on lui répliquait : « Eh bien, j'attends, donne-la, ton excuse. »

Même en admettant cette explication, il reste encore — c'est mon deuxième problème — à comprendre l'origine de la formule « Je m'excuse ». En d'autres termes, il s'agit d'expliquer la phase 2 elle-même, alors que j'ai seulement montré, jusqu'ici, un passage conduisant, à partir d'elle, aux stades 3 et 4. Ce que je vais proposer sera encore plus hypothétique que le reste, et devrait être confirmé, ou infirmé, par une enquête philologique de détail. Le problème, tel qu'il apparaît à la suite de la critique adressée plus haut à Grévisse, est relativement clair. Nous nous plaçons dans un état de langue où *s'excuser* signifie (approximativement) « présenter sa défense », « se justifier », et pas encore « demander pardon ».

Comment est-il possible qu'on en vienne à dire « Je m'excuse », alors qu'on ne présente ni défense ni justification?

Je m'appuierai sur la théorie générale de la performativité que j'ai rappelée tout à l'heure. Elle a pour conséquence que de nombreux verbes désignant des actes de parole sont dérivés délocutivement à partir de formules où ils sont employés pour accomplir ces actes. Ainsi *souhaiter* (avec l'acception « accomplir l'acte de souhait ») viendrait de la formule « Je souhaite », et désignerait ce que l'on fait lorsqu'on utilise cette formule. On peut alors imaginer que les sujets parlants tendent à généraliser, et à attribuer à tous les verbes désignant des actes de parole une origine semblable. Ce serait un cas particulier du phénomène d'« étymologie populaire ». On attribue à un mot A une origine analogue à celles que l'on admet pour d'autres mots A', A'' ... de même type. Si donc *souhaiter* est issu de « Je souhaite », si *adhérer* (entendu comme « donner verbalement son adhésion ») vient de « J'adhère », s'il y a, d'autre part, un rapport clair entre *promettre*, *ordonner*, et dire « Je promets », « J'ordonne », il se peut qu'une généralisation ait amené à créer « Je m'excuse » comme étymologie (fictive) pour *s'excuser* (à l'époque où ce verbe ne signifiait pas encore « demander pardon », mais seulement « présenter sa défense »). Avec une telle explication, la formule « Je m'excuse » serait pour ainsi dire deux fois à l'origine du verbe *s'excuser*. D'une part parce qu'elle a permis ultérieurement — comme je l'ai imaginé plus haut — que ce verbe prenne le sens de « demander pardon ». Mais elle serait aussi en rapport étymologique — c'est ce que je viens de proposer — avec le sens de « présenter sa défense ». Simplement, il s'agirait ici d'une genèse mythologique : bien que la formule ait été, en fait, créée alors que le verbe avait déjà ce sens, elle a été créée comme *devant lui pré-exister*. Un tel mouvement pourrait d'ailleurs avoir été facilité par une constatation facile à faire : lorsque quelqu'un présente sa défense (= s'excuse), ce n'est pas nécessairement son argumentation qui est l'important, mais c'est surtout le fait qu'en s'excusant il reconnaît sa culpabilité. En annonçant « Je m'excuse », même si on n'exhibe pas effectivement les raisons qui vous rendent excusable, il se peut donc qu'on fasse l'essentiel de l'acte de s'excuser.

Si mon hypothèse est exacte, l'expression « Je m'excuse » est née d'une erreur (mais une des ces erreurs grâce auxquelles la langue arrive à constituer une image rationalisée d'elle-même). Qu'il y ait quelque chose d'irrégulier dans sa naissance, la réaction des puristes me semble d'ailleurs le confirmer : cette réaction constitue, par elle-même, un fait historique significatif¹. C'est par la suite seulement que la situation a été régularisée. Elle l'a été quand une dérivation délocutive, opérée à partir de la formule, a amené (j'ai essayé de le montrer) une nouvelle acception du verbe *s'excuser* (= « demander pardon »). L'expression « Je m'excuse »

1. Un autre signe de cette irrégularité serait que, dans beaucoup de langues, le verbe correspondant à *s'excuser* a à peu près tous les emplois de ce dernier — sauf justement le « Je m'excuse ». En allemand, par exemple, on peut dire, pour signifier que A a tenté de se disculper auprès de B : « *A hat sich bei B entschuldigt* » (= « A s'est excusé auprès de B »). Mais on trouverait très bizarre d'employer « *Ich entschuldige mich* » (équivalent littéral de « Je m'excuse ») comme formule d'excuse.

a pu, de ce fait, s'intégrer au très respectable paradigme des performatifs — qui la protège désormais des attaques des puristes, même les plus sourcilleux en matière de norme. Ainsi se refont les vertus.

Ponce Pilate ayant fait poser, au-dessus du Christ en croix, uné cri-teau indiquant « Jésus le Nazaréen, le roi des juifs », les prêtres protes-tent : « Il ne faut pas écrire *le roi des juifs*, mais *Cet homme a dit " Je suis le roi des juifs "*. » De fait, comment nier que ce soient deux choses toutes différentes d'être et de prétendre être roi? Si donc Pilate se contentait de rapporter les discours du Christ, sans prendre parti en sa faveur, il n'avait pas le droit, semble-t-il, d'écrire comme il l'a fait. Si, maintenant, on relit dans son ensemble la *Passion* (selon saint Jean), l'attitude de Pilate évoque celle des soldats lors de la flagellation : « S'avancant vers lui, ils disaient *Salut, roi des juifs*, et ils le giflaient. » Dérision qui ne revenait certainement pas à le reconnaître pour leur roi, mais qui ne consistait pas seulement, non plus, à reproduire les mots qu'il avait employés (car l'expression « être le roi des juifs » avait, pour eux, valeur d'injure. Son application à quelqu'un revenait à lui attribuer la folie nécessaire pour se prétendre roi des juifs). De sorte qu'il n'y a pas une alternative brutale : ou on rapporterait les paroles de quelqu'un en précisant explicitement qu'elles ont été dites par lui, ou sinon, si on donne juste leur contenu, on les reprendrait à son propre compte. La royauté du Christ (royauté qui n'est pas de ce monde) est-elle d'ailleurs si facilement séparable de sa parole (en entendant par là ses énonciations, événements historiques singuliers, et non pas les phrases qu'il a prononcées, assemblages de mots que n'importe qui peut répéter)? L'Évangile insiste constamment sur le fait que le Christ parle *comme ayant autorité*. Quand il se dit fils de Dieu et roi des juifs, il le dit *en tant que* fils de Dieu et roi des juifs. Est-il alors possible de rapporter sa parole sur sa royauté si on la donne simplement pour une suite de mots prononcée par un homme nommé Jésus? Pilate rapporterait-il fidèlement l'énonciation à laquelle il a assisté s'il écrivait, comme le demandent les juifs, « Il a dit : « *Je suis le roi des juifs* »? Est-ce rapporter une énonciation que de citer une phrase?

Il est d'autres cas, bien plus proches des préoccupations linguistiques habituelles, où la distinction se fait mal entre le dire et le dit, et où, pour rapporter le dire, on réaffirme, d'une certaine manière, le dit. Une bonne partie de cet essai, et, d'une façon systématique, toute sa dernière section, est finalement consacrée à des situations de ce genre. On se souvient de l'expression utilisée par Flaubert, rapportant comment Homais et les Bovary se sont quittés sur la grand-place d'Yonville. Ils se dirent quelque chose comme : « Il faut maintenant se dire bonsoir », ce que le romancier traduit : « Il fallut se souhaiter le bonsoir. » Et il est évident que Flaubert n'affirme, à son propre compte, ni cette nécessité, ni même que les personnages y croyaient (ce qu'il ferait en écrivant « Il leur fallut » ou « Ils pensèrent qu'il fallait »). Mais il ne se contente pas non plus de transcrire leurs mots. En fait, il se place en un lieu intermédiaire, où l'on ne distingue plus entre ce qui est réellement, ce qui est pensé par les personnages mis en scène, et ce qu'ils disent. Serait-il d'ailleurs raisonnable, quand il s'agit de la « nécessité » de se souhaiter le bonsoir après

quelques instants de promenade, de distinguer — comme un logicien voudrait le faire — entre les trois niveaux? Peut-il s'agir, en l'occurrence d'une « nécessité » réelle? L'expression aurait-elle même un sens? Or, une fois admis que la nécessité en question ne peut être qu'imaginaire, il devient bien difficile de la distinguer d'une nécessité alléguée, prétendue. N'est-elle pas liée à son propre énoncé? De même qu'on ne voit pas de frontière précise, dans ce cas particulier, entre le fait et la croyance, on arrive aussi peu à séparer, ici, la croyance et le dire. Peut-elle être autre chose qu'une « façon de parler », cette nécessité de se souhaiter le bonsoir?

Une situation analogue se retrouve avec les performatifs, mise en évidence par la description qui en a été proposée tout à l'heure. J'ai supposé que les verbes donnant lieu à des énoncés performatifs (*souhaiter, s'excuser, danken,...*) sont formés délocutivement à partir des formules où on les emploie (avec, au début, une autre valeur). Mais si *souhaiter*, par exemple, c'est faire l'acte qui s'accomplit lorsqu'on dit « Je souhaite », il doit être possible — et il est en fait fréquent —, pour rapporter l'énonciation par A de cette formule, de dire simplement « A a souhaité » et

non pas « A a dit *Je souhaite* ». (On a de même « A

a promis
a ordonné
s'est excusé

 » pour

« A a dit

<i>Je promets</i>
<i>J'ordonne</i>
<i>Je m'excuse</i>

 ».) La personne dont on parle s'est attribué un

certain prédicat, et, pour relater son énonciation, on se contente de lui attribuer ce prédicat, en faisant l'économie, comme Pilate et comme Flaubert, dans les exemples discutés plus haut, d'un « Il a dit ». Dans les trois cas le phénomène a une origine identique, l'impossibilité de séparer le prédicat lui-même de son énonciation. Lorsqu'un concept est construit à partir d'une façon de parler, la distinction devient difficile entre l'attribution de ce concept et la description de cette parole.

Telle est la raison, on l'aura compris, pour laquelle j'ai inscrit les exemples qui précèdent sous la rubrique générale « style indirect libre ». Ils relèvent d'une même tendance à rapporter les énonciations en se dispensant à la fois des guillemets du style direct et du *que* du style indirect lié. Je voudrais, pour finir, commenter un texte qui, à la fois, est une application littéraire, particulièrement claire, de ce procédé, et qui en explicite la théorie. Il se trouve au début de la 3^e partie de *Madame Bovary* (p. 539 de l'édition de La Pléiade). Flaubert rapporte une conversation entre Léon et Emma, celle où Léon « séduit » Emma.

Il se mit à vanter la vertu, le devoir et les immolations silencieuses, ayant lui-même un incroyable besoin de dévouement qu'il ne pouvait assouvir.

— J'aimerais, dit-elle, à être une religieuse d'hôpital.

— Hélas, répliqua-t-il, les hommes n'ont point de ces missions saintes, et je ne vois nulle part aucun métier..., à moins peut-être que celui de médecin...

La deuxième partie de la première phrase — que j'ai mise en italiques — relève sans conteste du style indirect libre. Elle n'appartient pas à un portrait que Flaubert ferait du « caractère » de Léon, en lui attri-

buant un « incroyable besoin de dévouement ». C'est plutôt Léon qui se l'attribue lui-même dans la conversation rapportée — interprétation appuyée par la suite du dialogue. Deux remarques sur cette première apparition du style indirect libre. D'abord on notera qu'il surgit à l'intérieur d'une phrase où, pour le reste, l'auteur parle à titre personnel : le style indirect est concentré ici dans une proposition subordonnée dont le verbe est au mode participial (*ayant*). Ceci amène déjà à mettre en question les tentatives faites pour déterminer les « marques syntaxiques » de ce style, en lui attribuant, par exemple, des temps verbaux précis, comme l'imparfait. N'importe quel temps peut, sans doute, en être porteur. Ma seconde remarque concerne l'impossibilité, pour le lecteur, de savoir si Léon a effectivement dit quelque chose comme « J'ai un besoin... », ou si l'expression indique seulement ce qui ressort de son discours (une paraphrase en serait alors : « A l'en croire, il avait... »). On est porté vers la deuxième solution si l'on pense que l'adjectif *incroyable* doit être directement attribué à Flaubert, qui reprend la parole — ce qui peut sembler difficile si le reste de la proposition est compris comme une sorte de citation. Mais si j'ai signalé cette alternative (s'agit-il des mots de Léon ou de ce qu'ils impliquent?), ce n'est pas pour inciter à choisir. Je pense au contraire qu'il ne faut pas choisir : qu'une hésitation de ce genre soit possible, cela même est une propriété fréquente du style indirect libre. Il reste, de toute façon, que ce n'est pas Flaubert qui prend en charge la subordonnée participiale (à l'exception, éventuellement, de *incroyable*). Selon ma terminologie, il en est seulement le locuteur — sans être énonciateur de l'affirmation qu'elle véhicule. Peu importe alors que la phrase utilisée reflète le seul signifié ou également le signifiant du discours auquel elle renvoie.

Dans la seconde partie du texte, le style indirect libre, qui était apparu d'une façon assez discrète dans la première, est utilisé massivement.

Avec un haussement léger de ses épaules, Emma l'interrompt pour se plaindre de sa maladie où elle avait manqué mourir ; *quel dommage ! elle ne souffrirait plus maintenant*. Léon tout de suite *envia le calme du tombeau et même, un soir, il avait écrit son testament en recommandant qu'on l'ensevelît dans ce beau couvre-pied à bandes de velours, qu'il tenait d'elle*.

J'ai reproduit en italiques tout ce qui me semble relever du style indirect libre, mais je commenterai seulement la fin du passage, relative à Léon. Tout le monde reconnaît comme nécessaire, je pense, de la comprendre comme un discours de Léon, qui dit, approximativement : « J'envie le calme... et même, un soir, j'ai... » Pourquoi cela? Pourquoi le lecteur ne pense-t-il pas que le dialogue est achevé après « elle ne souffrirait plus maintenant » et que l'auteur reprend la parole pour indiquer, d'une part, un sentiment éprouvé par Léon (« il envia... ») et, d'autre part, un épisode de sa vie passée? Quelques raisons, en vrac. D'abord une raison « psychologique » : le sentiment qui serait ainsi attribué à Léon n'est pas conforme au « caractère » qui lui a été reconnu. D'un point de vue plus formel, la coordination *tout de suite* serait, je pense, impossible, *ici*, s'il s'agissait de décrire, non pas le commencement d'un discours, mais celui d'un sentiment (on attendrait plutôt, sans que je sois capable de l'expliquer, un *alors*). On notera encore que l'expression *le calme du tombeau* est en itali-

ques dans le texte même du roman : Flaubert semble par là en refuser la responsabilité (le lecteur doit d'ailleurs savoir qu'elle n'appartient guère au langage de l'auteur lorsqu'il parle en son nom propre). Enfin, si on a accepté d'interpréter *envia* comme « dit *J'envie* », la suite, dans la mesure où elle est introduite par *et même*, doit, elle aussi, appartenir au discours de Léon. Car *même* a pour fonction de relier deux raisons données en faveur d'une conclusion identique, la seconde étant plus forte que la première. Or un tel enchaînement est particulièrement facile à établir, une fois admis que ce qui précède est un argument *donné par Léon*, si ce qui suit en est un également. On peut signaler d'autre part, pour qui s'obstinerait à refuser l'interprétation par le style indirect, que l'ensevelissement testamentaire dans le couvre-pied est, dans la suite du roman, qualifié d'« invention » : ce qui oblige, rétroactivement, à l'intégrer au discours de Léon (bien sûr, ce dernier argument ne répond pas directement à la question que j'avais posée, et où il s'agissait de la compréhension du texte *au moment où on le lit* : il relève au contraire d'une exégèse faite *après coup* par un commentateur).

Cette analyse suggère une remarque, de portée plus générale, sur le verbe *envia*. Je voudrais montrer combien le procédé dont nous traitons ici s'apparente à la performativité, dont j'ai parlé plus haut. On se rappelle que je décris le verbe *souhaiter* comme « faire l'acte qui peut s'accomplir en disant *Je souhaite* ». Or, dans le texte de *Madame Bovary*, interprété comme il vient d'être proposé, l'expression *Léon envia...* doit être comprise comme « Léon dit *J'envie* » (ou « Léon dit quelque chose ayant une valeur analogue à celle de *J'envie* »). Les deux situations apparaissent alors étrangement proches. Ce qui est lu habituellement comme l'attribution d'un prédicat est à comprendre comme l'attribution d'un discours.

C'est justement ce glissement, par lequel la parole devient propriété, qui fait l'objet de la dernière phrase de notre texte (celle qui m'a fait choisir le texte). Après avoir donné, par l'exemple, une leçon de style indirect libre, Flaubert explique ce qui a rendu possible, ici, le procédé. Et son explication me semble tout à fait parallèle à l'hypothèse que j'ai présentée sur le rapport existant entre l'énonciation et la réalité.

« Car c'est ainsi qu'ils auraient voulu avoir été, l'un et l'autre se faisant un idéal sur lequel ils ajustaient à présent leur vie passée. D'ailleurs la parole est un laminoir qui allonge toujours les sentiments. »

Tout le mystère de ce passage est dans le *car* qui l'introduit. Nous savons qu'il va expliquer, mais expliquer quoi? A un premier niveau, il est certainement destiné à expliquer le conversation de Léon et d'Emma : s'ils ont pu dire ce qu'ils ont dit, c'est qu'ils le pensaient, éprouvant ce qu'ils déclaraient éprouver, voyant leur vie comme ils la racontaient. Mais la dernière phrase, sans contredire cette lecture, invite à la dépasser. C'est que Flaubert, après avoir rapporté la parole au sentiment, rapporte maintenant le sentiment à la parole : le discours devient responsable de ce qu'il est censé exprimer, puisqu'il étend le sentiment, réduit en même temps à une pure surface, au-delà de ses limites premières (c'est ainsi que je comprends la métaphore du laminage). Or, une fois admis que l'action est réciproque entre ce qui est dit et ce qui est éprouvé, l'explication introduite par *car* ne peut plus être simplement celle du discours.

Ce qui me semble expliqué, et justifié, c'est avant tout la façon dont la

Oswald Ducrot

conversation de Léon et d'Emma a été représentée, c'est la substitution de la chose dite à la place du dire. Dans la mesure où le dire est constitutif du dit (et Flaubert soutient que cette mesure, lorsqu'il s'agit de sentiments, est loin d'être négligeable), il devient légitime, il devient même vrai, de donner une description de l'objet comme une transcription de la parole.

Les divers exemples analysés dans cette dernière section apparaissent alors comme des aspects d'un même phénomène, l'adhérence de la pensée aux mots. C'est elle, dans tous les cas que je viens d'étudier, qui rend insoluble le problème des guillemets. La « royauté » du Christ, qu'elle soit vue comme dérisoire ou comme surnaturelle, est toujours inséparable de son énonciation — parole d'un fou ou parole de Dieu. Et il en va de même, sur un tout autre registre, de la « nécessité » rencontrée dans la vie quotidienne. Elle ne se laisse pas définir indépendamment des « Il faut » au moyen desquels elle est alléguée. Telle est enfin la situation que nous avons rencontrée lorsque nous avons décrit délocutivité et performativité. Faut-il écrire *Il a souhaité, remercié...* etc., ou *Il a « souhaité », « remercié »...*? La question n'a guère de sens, puisque l'on parle, de toute façon, de l'acte qui pourrait s'accomplir en disant « Je souhaite » ou « Nous vous remercions ».

Oswald DUCROT

École des Hautes Études en sciences sociales